

Parmi toutes les informations des pages suivantes, nous signalons notamment :

(35592) **La DGEFP procède à la répartition des 20 000 CAE supplémentaires.** 20 000 CAE (dont 4 000 destinés aux décharges administratives des directeurs d'école) et un certain nombre pour augmenter l'accompagnement des élèves handicapés ; avec de toute façon au total 70 % des CAE hors chantiers d'insertion, pour un ensemble de 41 000 CAE à compter de janvier 2012 (dont 28 000 auprès des élèves handicapés, ce qui montre l'augmentation du taux d'effort...). A suivre. *A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 12. Instruction DGEFP n° 2011-21 du 05/08/2011.*

(35593) **Collectivités territoriales ; aide d'Etat étant donné la raréfaction des crédits.** Le premier ministre annonce le 3/10/2011 le déblocage de trois milliards d'ici fin 2011, comme relais de la Caisse des dépôts et consignations pour les collectivités qui ne trouvent pas les prêts nécessaires à leur financement, du fait de la réticence des banques en période de méfiance généralisée pour les prêts interbancaires. La période est décidément difficile. *A.S.H. n°2728, 14/10/11 p. 12.*

(35594) **Politique de cohésion : la Commission jette les bases d'une utilisation plus efficace des fonds européens (FSE, etc.).** Renforcer la dimension sociale européenne en pleine période de "crises" (financière, bancaire, institutionnelle financière européenne !). Un nouveau programme (PCSI) pour le changement social et l'innovation -2014-2020- de 958,19 millions d'euros pour le partage des meilleures pratiques et la coordination. Par ailleurs, poursuite du FSE (+ 10 %, à 84 milliards d'euros !), principalement pour les régions les moins développées ; et poursuite du FEDER. Dans l'ensemble, le mot d'ordre est l'équité selon les régions, l'accès à l'emploi, le soutien aux entreprises... A suivre. *A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 14-15. Communiqué du 06/10/11.*

(35600) **Vers un aménagement des dispositifs de formation dans la BASS.** La procédure finit par faire aboutir la discussion, malgré les refus de signatures (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC) tandis qu'Unifed (employeurs) et CFDT proposent un accord permettant de réagréer à temps l'OPCA Unifaf et de poser les bases actualisées des conditions d'une politique de formation. Outre les stress liés aux élections syndicales et à la future représentation en ce domaine, ces discussions connaissent la pression de ceux des partenaires qui auraient voulu diminuer les formations légères, les congrès et groupes intra, et au contraire maintenir le plus possible de formations qualifiantes, même si -consommatrices de plus de crédits- elles limitent forcément le nombre de candidats, donc augmentent les délais d'attente, mais maintiennent le principe de l'ascenseur social. *A.S.H., n° 2725, 23 septembre, p. 6., et n° 2728, 14 octobre 2011 p. 22.*

(35602) **Développer la recherche pour donner une légitimité aux savoirs des travailleurs sociaux (conférence de consensus).** Le processus conduisant à une conférence de consensus sur la recherche dans le champ social à l'automne 2012 devrait être lancé le 14 octobre 2011. Objectif : y voir plus clair sur les "savoirs spécifiques" des professionnels et réfléchir au moyen de les valoriser comme l'explique Marcel Jaeger, titulaire de la chaire de travail et d'intervention sociale du CNAM, à l'initiative du projet. On voit qu'il y aura matière à précision de la part des chercheurs universitaires et des chercheurs formateurs en CSTS. Reste qu'il faudra que les instances (associatives, etc.) et les professionnels associatifs et publics se sentent vraiment, et soient concertés... D'autant que les usagers sont encore loin de tout cela. A suivre. *A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 28 à 31.*

(35609) **Aide alimentaire : la Commission européenne propose une solution de compromis.** Sauver le PEAD, programme européen d'aide aux plus démunis. Il est plus que temps. Donc convaincre les états membres, notamment ceux qui bloquent le volet agricole : Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, République Tchèque. D'où quelques suggestions de la commission pour mettre fin à une évolution particulièrement cynique, voire inique. Le conseil des ministres de l'agriculture doit trancher les 20 et 21 octobre 2011. Risques graves en perspective. *A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 13.*

(35615) **Aidants familiaux.** A l'occasion de la journée nationale des aidants le collectif inter-associatif publie un manifeste pour renforcer les mesures jugées encore inégales et insuffisantes, et notamment le principe actif du relais 24/24 h. 7jours/7, un bilan de santé annuel gratuit pour les aidants et la retraite à taux plein à 65 ans. En même temps, le GCSMS Aider publie un état des lieux : outre une analyse du jeu des différents acteurs, le document met en lumière les bonnes pratiques des conseils généraux en matière d'accueil temporaire, de services relais, etc. *A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 19. "Mieux relayer les aidants", disponible sur site. <http://www.accueil-temporaire.com>*

(35646) **Services sociaux d'intérêt général : vers des règles plus favorables en matière d'aide d'Etat.** C'est un point très important qui se profile actuellement : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) devraient bientôt voir leurs contraintes allégées. En effet, de nouvelles directives vont régir les aides d'Etat au service d'intérêt économique général (SIEG) dont font partie les SSIG. Il s'agit d'assouplir les règles de compensation par l'Etat en vérifiant simplement que le montant de l'aide d'Etat ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour le fonctionnement des services aux personnes. Le projet de directive prévoit d'élargir la notification de SSIG actuellement limitée aux hôpitaux et logements sociaux aux services de garde d'enfants, accès au marché du travail, d'inclusion sociale. Par ailleurs les "minimis", aide d'Etat minimum aux SIEG pourront monter jusqu'à 200 000 €. sur 3 exercices fiscaux. *A.S.H., n° 2725, 23/09/2011, p. 16-17.*

Adultes handicapés

(35606)

Le FIPHP consacre 150 millions d'euros supplémentaires à l'accessibilité.

Aider les employeurs publics pour l'accessibilité tous handicaps, avec notamment 75 millions pour les locaux professionnels dont 50 pour les collectivités locales, 50 millions pour les écoles de la fonction publique et 25 millions pour l'accessibilité numérique (les dossiers sont à retirer au FIPHP).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 7-8. <http://www.fiphfp.fr>

(35641)

La DGCS annonce la généralisation d'un pilotage renforcé de l'attribution de l'AAH.

Objectifs de l'expérimentation : réaffirmer le rôle régulateur de l'Etat, coopération renforcée entre les services de l'Etat, appréciation plus fine des besoins et de la mise en lien entre besoin et offre (adéquation).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 11. Circulaire n° DGCS/MASSP/4C/2011/328

(35647)

Tarifs plafonds : les gestionnaires d'ESAT écrivent à la ministre.

Alors que la DGCS prévoit une étude nationale, les représentants des ESAT souhaiteraient qu'on tienne compte du retentissement du handicap sur tous les aspects sociaux et économiques de l'activité, car ils craignent (et demandent donc de surseoir) quelques diminutions de dotations aux prétexte des compensations économiques qu'ils auraient la charge de maximiser encore (d'où leur recours contre l'arrêt du 03/08/2010 qui a fixé les tarifs plafonds).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 22.

(35656)

Un appel en faveur de l'assistance sexuelle.

L'association CH (S) OSE et Faire Face, la revue de l'APF, reprennent la proposition du député Jean-François Chossy (laquelle a été ajournée à l'assemblée nationale) et demandent aux citoyens de signer l'appel sur www.faire-face.fr

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 27.

(35663)

Protection juridique : le statut des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations familiales et aménagé.

Conditions générales, prestation de serment, formation complémentaire, précision pour mandataires préposés d'établissement ou mandataire exerçant à titre individuel, ou délégués aux prestations familiales exerçant à titre individuel.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 22 à 24. Décret n° 2011-956 du 01/08/11.

(35669)

Les prestations aux personnes handicapées.

A la suite d'une revalorisation de 2,2 % au 1er/09/2011, l'AAH a vu ses conditions d'octroi et ses montants modifiés. Revue d'ensemble. Tandis que l'AEH, pour les enfants et ses compléments est garantie indépendamment des ressources. Condition, éligibilité, fonctionnement des MDPH et CDAPH, aides diverses... Dossier mis à jour par les A.S.H.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 51 à 59.

(35665)

IAE : les réseaux inquiets d'une expérimentation sur "la performance de l'emploi".

Pas vraiment entendus, pensent-ils, les réseaux d'acteurs de l'insertion par l'activité économique. Le taux de placement ne peut-être le seul indicateur de performance. En mai, le ministère prévenait de sa volonté mais aussi de la recherche de critères non susceptibles d'ambivalence (par exemple ceux qui favorisaient le suivi de personnes décidément plus proches de l'emploi, mieux réinsérables, plus flatteuses pour les statistiques, donc pour la "performance"). Avec l'expérimentation prévue par l'instruction DGEFP du 25/07/11, il faut effectivement veiller à la qualité vraiment innovante des projets visant à améliorer le taux de sortie vers l'emploi. Et pendant ce temps il reste nécessaire de faire advenir l'aide au poste. A suivre.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 15 et p. 31. Instruction DGEFP du 25/07/11.

Aide à domicile, services à la personne

(35574)

Services à domicile : quel effet des incitations fiscales ?

Depuis 2007, avec la transformation du dispositif en crédit d'impôt, les ménages ne payant pas d'impôt peuvent eux aussi bénéficier d'une mesure fiscale. Cette possibilité concerne les ménages actifs. Elle n'est de ce fait pas ouverte aux ménages âgés qui, parmi les ménages non imposables, sont les principaux consommateurs de services à domicile. La mise en place de la réduction d'impôt aurait suscité la création de 12 000 à 43 000 emplois en équivalent temps plein et le coût annuel par emploi créé serait compris entre 23 000 et 85 000 euros. Les ménages concernés par le crédit d'impôt ont spontanément un faible recours aux services à domicile, ce qui limite l'ampleur des effets d'aubaine.

INSEE Analyses, n° 1, octobre 2011, INSEE, 4 p. [A télécharger.](#)

(35624)

Les modalités d'application du nouveau régime des services à la personne sont fixées.

Procédure d'agrément, procédure de déclaration, CESU (chèque emploi-service universel). On note les 7 types d'agréments (activités) : garde d'enfants de moins de 3 ans, assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde malade (hors soins), conduite de véhicule personnel, aide à la mobilité, accompagnement des enfants de moins de 3 ans en déplacement. Il convient de préciser le département d'intervention, respecter le cahier des charges, et notamment la continuité : s'inscrire auprès du préfet (non réponse au bout de 3 mois équivaut à acceptation) obtenir l'avis du conseil général. Les modalités du CESU sont prévues (avec limite de 500 €. par an/bénéficiaire pour l'aspect "gestion du CESU" au bénéfice de l'utilisateur).

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 8-9. Décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20/09/2011.

(35590)

Aide à domicile : la convention collective de branche est agréée (les entreprises auraient voulu y participer).

A compter du 1er janvier 2012, cet accent s'appliquera sur tout le champ, pour tous les employeurs et salariés de la branche, tandis que les entreprises regrettent leur exclusion de la convention. *A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 10 et p. 22. Arrêté du 03/10/2011. J.O. du 12/10/2011.*

(35632)

L'ADF et les fédérations signent une convention, mais l'ADMR refuse de signer la convention avec l'ADF (aide à domicile en question...).

La DGCS (Etat, donc...) s'était engagée à organiser une réflexion sur la tarification, étant donné les difficultés croissantes connues par l'aide à domicile et particulièrement les ADMR. Dans le même temps l'ADF (le département, donc) envisageait une convention type. Pour l'instant ce texte est signé par tous, sauf l'ADMR qui attend une officialité d'une nouvelle tarification. *A.S.H., n° 2725, 23 septembre p. 20-21, n° 2726, 30 septembre p. 18-19.*

Associations

(35629)

Les 27 sont invités à se doter d'un cadre juridique pour le volontariat.

Ce n'est pas encore fait, mais cela ne va pas tarder, puisque la commission va installer un "passeport européen des compétences" comportant mention des actes de volontariat. L'année 2013 sera l'année européenne de la citoyenneté, cela comportera la dimension volontariat.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 13. communiqué de la Communauté européenne du 20/09/2011.

(35646)

Services sociaux d'intérêt général : vers des règles plus favorables en matière d'aide d'Etat.

C'est un point très important qui se profile actuellement : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) devraient bientôt voir leurs contraintes allégées. En effet, de nouvelles directives vont régir les aides d'Etat au service d'intérêt économique général (SIEG) dont font partie les SSIG. Il s'agit d'assouplir les règles de compensation par l'Etat en vérifiant simplement que le montant de l'aide d'Etat ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour le fonctionnement des services aux personnes. Le projet de directive prévoit d'élargir la notification de SSIG actuellement limitée aux hôpitaux et logements sociaux aux services de garde d'enfants, accès au marché du travail, d'inclusion sociale. Par ailleurs les "minimis", aide d'Etat minimum aux SIEG pourront monter jusqu'à 200 000 €. sur 3 exercices fiscaux.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 16-17.
<http://ec.europa.eu/competition/state-aid/legislation/sgei.html>

(35650)

"Ne laissez pas passer la technostructure".

Appels aux associations, employeurs, etc. à ne pas se laisser obnubiler par les injonctions, les appels à projets (qu'il faut cependant suivre, c'est la logique des délégations de service public), les mises aux normes ; et à garder présent à l'esprit, l'ouverture aux publics, le lien social, l'inventivité, l'esprit des lieux et des équipes... Tout ce qui a fait un secteur, dont les administrateurs actuels pourraient méconnaître -peut-être- les principes dynamiques (?). A suivre car il y a tout de même du répondant, dans tout cela.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 28-29.

Clinique

(35618)

La supervision en travail social, pour penser et agir différemment.

Les bénéficiaires de la supervision en travail social, tant pour les institutions que pour les professionnels, sont certains, même si l'exercice est délicat, témoigne Fabrice Pinon, psychologue, psychanalyste. Il intervient en tant que superviseur dans le cadre de l'association Intervalle-CAP, dans le XIIIème arrondissement de Paris.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 20-21.

(35674)

L'autisme et le dogme théorique.

Un parcours des enjeux théoriques souvent passionnés qui entourent l'autisme, avec un rappel de l'approche de Léo Kanner, des tensions entre neurosciences et psychanalyse, et une interrogation sur l'origine des prises de position dogmatique à l'origine de difficultés de travail inter partenarial. « De plus en plus de professionnels sont convaincus du bien-fondé d'une collaboration transversale. Ainsi (...) des psychanalystes travaillent depuis des années en tenant compte des avancées neurobiologistes».

Le Journal des Psychologues, n° 291, octobre 2011, p. 59 à 64.

(35675)

Le handicap au sein de la famille.

Dans un dossier intitulé "Regards actuel sur le handicap", cet entretien avec une spécialiste de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, souligne l'intérêt de ne pas seulement évaluer les déficiences, mais de saisir comment celles-ci impactent la vie psychique du sujet et de ses proches.

SCHELLES Régine. Le Journal des Psychologues, n° 291, octobre 2011, p. 18 à 22.

Cohésion sociale, LCE

(35621)

La situation de la jeunesse est un sujet très négligé.

Aggravation des inégalités scolaires, accroissement du chômage, perte de confiance dans les institutions... La situation de la jeunesse dépeinte par l'économiste Stéphane Carcillo et trois autres chercheurs dans le livre "La machine à trier", n'est pas réjouissante. Il faut s'attaquer aux racines du mal : l'échec scolaire et les obstacles à l'insertion professionnelle (deux défis intimidants, quand on s'y attaque...).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 30-31. "La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse". Ed. Eyrolles, 2011.

(35582)

L'hébergement d'urgence en CHRS. Résultats de l'enquête ES 2008.

Les CHRS gèrent le quart des places d'hébergement permanentes consacrées à l'urgence, dans des sections de 15 places en moyenne. Une nuit donnée de l'hiver 2009, ces sections d'urgence accueillent 4 500 personnes. Les personnes hébergées en section d'urgence y ont déjà passé la plupart de leurs nuits au cours du mois précédent. Sortir de la rue ou d'une autre structure d'hébergement sont les premiers motifs d'admission, qui concernent la moitié des adultes hébergés. Les autres viennent de perdre leur logement ou sortent d'une institution (12 %), ont eu des problèmes conjugaux ou familiaux (18 %), sont demandeurs d'asile (10 %) ou sont hébergés pour d'autres motifs (10 %).

DREES. *Etudes et résultats*, n° 777, octobre 2011, 6 p. [A télécharger.](#)

(35594)

Politique de cohésion : la Commission jette les bases d'une utilisation plus efficace des fonds européens (FSE, etc.).

Renforcer la dimension sociale européenne en pleine période de "crises" (financière, bancaire, institutionnelle financière européenne !). Un nouveau programme (PCSI) pour le changement social et l'innovation -2014-2020- de 958,19 millions d'euros pour le partage des meilleures pratiques et la coordination. Par ailleurs, poursuite du FSE (+ 10 %, à 84 milliards d'euros !), principalement pour les régions les moins développées ; et poursuite du FEDER. Dans l'ensemble, le mot d'ordre est l'équité selon les régions, l'accès à l'emploi, le soutien aux entreprises... A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 14-15. *Communiqué du 06/10/11.*

(35597)

L'implication des CCAS en matière d'aide alimentaire passée au crible.

La progression des demandes, émanant de tous publics en difficulté -y compris en emploi précaire- interroge l'UNCCAS d'autant que le PEAD (programme européen d'aide aux plus démunis) est menacé par -officiellement- clause de non-concurrence. Une étude de l'UNCCAS, en lien avec la DGCS montre l'efficacité d'un système qui s'appuie pour 82 % sur la banque alimentaire et 19 % sur les épiceries solidaires. Questions à suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 19-20. *Enquête et observations sociales, octobre 2011* <http://www.unccas.org>

(35598)

Logement d'abord : deux mois pour définir un projet politique ?

La baisse de crédits de cohésion sociale a mobilisé les partenaires locaux de l'action de terrain autant que les collectivités locales ou les associations nationales ; lesquelles voudraient que cette stratégie "logement d'abord" décidée par le gouvernement ait quelques chances d'aboutir. Aussi les services déconcentrés de l'Etat vont-ils organiser ces rencontres locales avec beaucoup de participation ; mais comme les crédits d'hébergement sont comptés avant même que ne se détermine le budget du "logement d'abord" (un chez soi et non un hébergement) et que les réalités de la détresse sociale, donc de l'accompagnement social perdurent...

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 20.

(35609)

Aide alimentaire : la Commission européenne propose une solution de compromis.

Sauver le PEAD, programme européen d'aide aux plus démunis. Il est plus que temps. Donc convaincre les états membres, notamment ceux qui bloquent le volet agricole : Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, République Tchèque. D'où quelques suggestions de la commission pour mettre fin à une évolution particulièrement cynique, voire inique. Le conseil des ministres de l'agriculture doit trancher les 20 et 21 octobre 2011. Risques graves en perspective.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 13.

(35620)

Un espace intergénérationnel : résidence du vivre ensemble, à Rennes, "Simone de Beauvoir".

Intergénérationnel, c'est le maître mot. Diversifié, c'est également un autre maître mot ; dans la ville -enfin, c'est tout dire, avec en plus de la "coopération". A Rennes, l'espace Simone de Beauvoir a été conçu pour créer une dynamique intergénérationnelle entre ses habitants. Ce type de solidarité civile prend le relais des solidarités institutionnelles. On y trouve donc un restaurant ouvert à tous, des logements pour étudiants, personnes âgées, personnes en insertion, un accueil de jour, des équipements de quartier ou des bases d'aide à domicile.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 26 à 29.

(35643)

De nouveaux crédits pour les lits halte soins santé et le dispositif "un chez soi d'abord".

103 lits halte-soins-santé créés au 28/06/2011 et financés sur 183 jours, 102 €/jour. Par ailleurs 1,1 million d'euros est prévu pour le dispositif "un chez soi d'abord" (personnes handicapées psychiques) réparti pour l'instant sur Toulouse (hôpital G. Marchand), Marseille (association Habitat alternatif), Lille (EPSM).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 13.

(35665)

IAE : les réseaux inquiets d'une expérimentation sur "la performance de l'emploi".

Pas vraiment entendus, pensent-ils, les réseaux d'acteurs de l'insertion par l'activité économique. Le taux de placement ne peut-être le seul indicateur de performance. En mai, le ministère prévenait de sa volonté mais aussi de la recherche de critères non susceptibles d'ambivalence (par exemple ceux qui favorisaient le suivi de personnes décidément plus proches de l'emploi, mieux réinsérables, plus flatteuses pour les statistiques, donc pour la "performance"). Avec l'expérimentation prévue par l'instruction DGEFP du 25/07/11, il faut effectivement veiller à la qualité vraiment innovante des projets visant à améliorer le taux de sortie vers l'emploi. Et pendant ce temps il reste nécessaire de faire advenir l'aide au poste. A suivre.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 15 et p. 31. *Instruction DGEFP du 25/07/11.*

(35668)

Les sans-abri recherchent la reconnaissance de leur identité positive. Désocialisées, déstructurées, en errance... Les personnes sans abri sont bien souvent représentées comme une population à part, privée d'espoir, privée d'histoire. Mais cette vie extrême, aux conditions particulièrement rudes ne prive en rien les personnes de leur identité. Témoignage d'une chercheuse et praticienne de terrain.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 46 à 47. "Vivre sans abri".
Claudi Girola. Ed. Rue d'Ulm, 2011.

Décentralisation-recentralisation

(35593)

Collectivités territoriales ; aide d'Etat étant donné la raréfaction des crédits. Le premier ministre annonce le 3/10/2011 le déblocage de trois milliards d'ici fin 2011, comme relais de la Caisse des dépôts et consignations pour les collectivités qui ne trouvent pas les prêts nécessaires à leur financement, du fait de la réticence des banques en période de méfiance généralisée pour les prêts interbancaires. La période est décidément difficile. A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 12.

(35606)

Le FIPHP consacre 150 millions d'euros supplémentaires à l'accessibilité. Aider les employeurs publics pour l'accessibilité tous handicaps, avec notamment 75 millions pour les locaux professionnels dont 50 pour les collectivités locales, 50 millions pour les écoles de la fonction publique et 25 millions pour l'accessibilité numérique (les dossiers sont à retirer au FIPHP). A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 7-8. <http://www.fiphfp.fr>

(35619)

Les DAS intègrent diversement le nouveau management public. Le tournant gestionnaire ne prend pas les directeurs action sociale par surprise. Une enquête de l'Andass montre comment la maîtrise du concept de performance, la conversion au management, ont fait évoluer l'administration départementale à vitesse grand V, tout en restant lucide sur le croisement de buts aussi distincts, voire opposés, que le sont la qualité du service à l'utilisateur et la maîtrise budgétaire... Sachant que sans maîtrise financière le service n'a plus de possibilité d'être, et vice versa, en principe. Au royaume de la dialectique gestionnaire ; bienvenue, non sans états d'âme (on notera la conviction des DAS -247 directeurs, adjoints, etc. ont été enquêtés- assortis du sentiment d'être trop souvent "incompris").

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 22 à 25.

<http://www.andass.net>

(35649)

Allocation de solidarité : l'ADF réclame au moins 3 milliards d'euros à l'Etat.

Le projet de loi de finance (on imagine ce qu'en pensera le Sénat) discuté par les députés contraint les départements à animer sans trop de recours possible vers l'Etat, une augmentation de l'APA, de la PCH, du RSA, et... des allocations de solidarité (+ 38 % entre 2004 et 2009). De 9 milliards d'euros en 2004 elles représentent 13,5 milliards en 2010. Or le Conseil institutionnel a reporté les requêtes de 4 départements qui demandaient à l'Etat la compensation financière de trois premières allocations. Quid de l'allocation de solidarité ? Prochain épisode.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 25.

Droits des usagers

(35646)

Services sociaux d'intérêt général : vers des règles plus favorables en matière d'aide d'Etat.

C'est un point très important qui se profile actuellement : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) devraient bientôt voir leurs contraintes allégées. En effet, de nouvelles directives vont régir les aides d'Etat au service d'intérêt économique général (SIEG) dont font partie les SSIG. Il s'agit d'assouplir les règles de compensation par l'Etat en vérifiant simplement que le montant de l'aide d'Etat ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour le fonctionnement des services aux personnes. Le projet de directive prévoit d'élargir la notification de SSIG actuellement limitée aux hôpitaux et logements sociaux aux services de garde d'enfants, accès au marché du travail, d'inclusion sociale. Par ailleurs les "minimis", aide d'Etat minimum aux SIEG pourront monter jusqu'à 200 000 €. sur 3 exercices fiscaux.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 16-17.

<http://ec.europa.eu/competition/state-aid/legislation/sgei.html>

(35661)

Le ministère des solidarités annonce une réforme des commissions départementales d'aide sociale.

Les QPC font leur travail en révélant les organisations trop bien rodées qui échappent à la logique des droits reconnus par la constitution. Cela vient encore d'arriver avec cette décision du conseil constitutionnel précisant que les représentants de l'Etat et des conseils généraux sont juges et partis quand ils ont à délibérer sur le droit d'un usager en recours devant une commission départementale d'aide sociale. Le ministère va donc revoir le fonctionnement type des CDAS.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 20.

Education, scolarité

(35603)

Un hébergement parents-enfants dans une MECS. Une bouffée d'oxygène.

Comment permettre aux parents de maintenir ou de renouer des liens avec leurs enfants placés ou confiés à leur ex-conjoint ? A Borca (Pyrénées Atlantiques) dans la vallée d'Aspe, la MECS Clair-matin expérimente depuis 2008 un accueil parents-enfants avec hébergement. A cet effet, trois appartements sont disponibles les week-ends. Un dispositif coûteux mais efficace, et qui pourrait faire école.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 32 à 35.

(35658)

Tout au long de la scolarité, les inégalités s'accroissent.

Dénoncer le processus en cours -ce n'est pas superflu, mais pour ne pas céder au désespoir il faudrait aussi analyser les conditions socio-politiques, les revendications et les raisons pour lesquelles elles ne sont pas valorisées (car il existe de nombreux sites où cela fonctionne), tandis que des zones entières de la France sont sinistrées de ce point de vue (encore une autre discussion à analyser cette disparité...). Nadia Nakhili résume en 2 pages tous les points d'achoppement. Synthétique et susceptible de contribuer à l'argumentation des projets innovants, ou tout simplement équitables.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 40-41.

(35659)

Elèves handicapés, décrochage scolaire... Luc Chatel fait le point sur la rentrée scolaire 2011.

201 388 élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire... Dossier détaillé. Des avancées : plus de 2000 ULIS, + 11,3 % d'enseignants spécialisés (13126 ETP en 2011), des AVS, des internats d'excellence, lutte contre le décrochage et aide personnalisée pour 26 % des élèves... même s'il reste encore des progrès à faire (concertation entre école et médico-social, appui aux enseignants dont un élève est handicapé, etc.). Le communiqué du ministère montre que ce qu'on aurait cru impossible il y a 10 ans est en train d'advenir..., trop lentement, avec des hésitations, mais c'est à suivre de près et c'est un enjeu impressionnant.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 5-6.

Enfants handicapés

(35592)

La DGEFP procède à la répartition des 20 000 CAE supplémentaires.

20 000 CAE (dont 4 000 destinés aux décharges administratives des directeurs d'école) et un certain nombre pour augmenter l'accompagnement des élèves handicapés ; avec de toute façon au total 70 % des CAE hors chantiers d'insertion, pour un ensemble de 41 000 CAE à compter de janvier 2012 (dont 28 000 auprès des élèves handicapés, ce qui montre l'augmentation du taux d'effort...). A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 12. *Instruction DGEFP n° 2011-21 du 05/08/2011.*

(35659)

Elèves handicapés, décrochage scolaire... Luc Chatel fait le point sur la rentrée scolaire 2011.

201 388 élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire... Dossier détaillé. Des avancées : plus de 2000 ULIS, + 11,3 % d'enseignants spécialisés (13126 ETP en 2011), des AVS, des internats d'excellence, lutte contre le décrochage et aide personnalisée pour 26 % des élèves... même s'il reste encore des progrès à faire (concertation entre école et médico-social, appui aux enseignants dont un élève est handicapé, etc.). Le communiqué du ministère montre que ce qu'on aurait cru impossible il y a 10 ans est en train d'advenir..., trop lentement, avec des hésitations, mais c'est à suivre de près et c'est un enjeu impressionnant.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 5-6.

(35669)

Les prestations aux personnes handicapées.

A la suite d'une revalorisation de 2,2 % au 1er/09/2011, l'AAH a vu ses conditions d'octroi et ses montants modifiés. Revue d'ensemble. Tandis que l'AEH, pour les enfants et ses compléments est garantie indépendamment des ressources. Condition, éligibilité, fonctionnement des MDPH et CDAPH, aides diverses... Dossier mis à jour par les A.S.H.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 51 à 59.

Ethique

(35650)

"Ne laissez pas passer la technostructure".

Appels aux associations, employeurs, etc. à ne pas se laisser obnubiler par les injonctions, les appels à projets (qu'il faut cependant suivre, c'est la logique des délégations de service public), les mises aux normes ; et à garder présent à l'esprit, l'ouverture aux publics, le lien social, l'inventivité, l'esprit des lieux et des équipes... Tout ce qui a fait un secteur, dont les administrateurs actuels pourraient méconnaître, peut-être, les principes dynamiques (?). A suivre car il y a tout de même du répondant, dans tout cela.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 28-29.

Europe

(35594)

Politique de cohésion : la Commission jette les bases d'une utilisation plus efficace des fonds européens (FSE, etc.).

Renforcer la dimension sociale européenne en pleine période de "crises" (financière, bancaire, institutionnelle financière européenne !). Un nouveau programme (PCSI) pour le changement social et l'innovation -2014-2020- de 958,19 millions d'euros pour le partage des meilleures pratiques et la coordination. Par ailleurs, poursuite du FSE (+ 10 %, à 84 milliards d'euros !), principalement pour les régions les moins développées ; et poursuite du FEDER. Dans l'ensemble, le mot d'ordre est l'équité selon les régions, l'accès à l'emploi, le soutien aux entreprises... A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 14-15. *Communiqué du 06/10/11.*

(35608)

Le Parlement européen condamne les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Il s'agit de confirmer les droits et libertés de tous, de dépsychiatriser -si encore nécessaire- les parcours transsexuels ou transgenre, d'offrir protection aux personnes persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation ou identité sexuelle (Cf. la directive 2004/83/CE du 29/04/2004).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 12-13. *Résolution du Parlement européen du 28/09/11.*

(35609)

Aide alimentaire : la Commission européenne propose une solution de compromis.

Sauver le PEAD, programme européen d'aide aux plus démunis. Il est plus que temps. Donc convaincre les états membres, notamment ceux qui bloquent le volet agricole : Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, République Tchèque. D'où quelques suggestions de la commission pour mettre fin à une évolution particulièrement cynique, voire inique. Le conseil des ministres de l'agriculture doit trancher les 20 et 21 octobre 2011. Risques graves en perspective.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 13.

(35629)

Les 27 sont invités à se doter d'un cadre juridique pour le volontariat.

Ce n'est pas encore fait, mais cela ne va pas tarder, puisque la commission va installer un "passeport européen des compétences" comportant mention des actes de volontariat. L'année 2013 sera l'année européenne de la citoyenneté, cela comportera la dimension volontariat.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 13. communiqué de la Communauté européenne du 20/09/2011.

(35639)

Les diplômés en travail social de niveau III sont inscrits dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les orientations 2011-13 de l'Europe en termes de formations sociales créent le cadre européen de 180 crédits pour l'obtention des diplômes DEES, DEETS, DEASS, DEEJE, DECESF... D'où une structuration en modules similaires pour tous les diplômes sauf CESF qui permet de valider des modules préalables en certaines formations. Les arrêtés font état des modèles de certification de parcours établis sur demande de l'étudiant par le centre de formation et avant le diplôme ces certificats doivent être dépourvus de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Les crédits européens (ECTS) s'inscrivent de toute façon dans le répertoire européen (niveau licence) ; mais non dans le niveau II au répertoire national des certifications professionnelles (en fait pour ne pas entraîner de revalorisation cadre/salaire à l'échelle nationale, notamment dans la fonction publique) ; d'où l'amertume des représentants professionnels français.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 26.

(35646)

Services sociaux d'intérêt général : vers des règles plus favorables en matière d'aide d'Etat.

C'est un point très important qui se profile actuellement : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) devraient bientôt voir leurs contraintes allégées. En effet, de nouvelles directives vont régir les aides d'Etat au service d'intérêt économique général (SIEG) dont font partie les SSIG. Il s'agit d'assouplir les règles de compensation par l'Etat en vérifiant simplement que le montant de l'aide d'Etat ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour le fonctionnement des services aux personnes. Le projet de directive prévoit d'élargir la notification de SSIG actuellement limitée aux hôpitaux et logements sociaux aux services de garde d'enfants, accès au marché du travail, d'inclusion sociale. Par ailleurs les "minimis", aide d'Etat minimum aux SIEG pourront monter jusqu'à 200 000 €. sur 3 exercices fiscaux.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 16-17.
<http://ec.europa.eu/competition/state-aid/legislation/sgei.html>

Evaluation

(35642)

Selon l'ANESM le rythme des évaluations externes s'accélère.

1352 évaluations externes sont en cours. Donc le processus s'enclenche même si l'on est loin du compte à l'approche du délai déclenché par la loi 2002 (24000 établissements devraient voir leur autorisation renouvelée le 4/01/2017 sous condition d'évaluation externe). Par ailleurs, 161 contrôles d'organismes habilités à mener les évaluations externes sont en cours.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 12.

(35655)

L'ANESM publie une recommandation sur la qualité de la vie quotidienne en EHPAD.

Première partie consacrée à la vie du résident : espace personnel, éléments personnels, maintien de l'identité. Vie collective, relation avec les professionnels. L'intérêt à la lecture, c'est que cette RBPP s'adresse au moins autant à la personne, qu'au professionnel ou à l'aidant.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 15-16.
<http://www.anesm.sante.gouv.fr>

(35666)

La performance : un enrobage de la logique de réduction des coûts.

Pierre Savignat est un fin analyste des réalités de l'évaluation et sait que la notion de performance postule la supériorité des modes de gestion privés et des régulations marchandes. Il attend d'ailleurs que l'ANAP précise sa doctrine. Et préférera toujours une logique de la responsabilité à une logique de la performance. Toutes questions à suivre de près.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 32.

Famille

(35584)

Les enfants scolarisés à deux ans vont à l'école surtout le matin et rarement l'après-midi.

A la rentrée 2007, 17,2% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007 sont scolarisés à l'école maternelle. La plupart de ces enfants (7 sur 10) fréquentent l'école uniquement le matin et sont gardés, pour une majorité d'entre eux, par leurs parents le reste de la journée. Très développée en Bretagne ou dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, la scolarisation précoce est en revanche assez rare dans d'autres régions comme l'Île-de-France ou l'Alsace et elle touche davantage les agglomérations que les communes rurales.

DREES. Etudes et résultats, n° 779, octobre 2011, 8 p. A télécharger.

(35603)

Un hébergement parents-enfants dans une MECS. Une bouffée d'oxygène.

Comment permettre aux parents de maintenir ou de renouer des liens avec leurs enfants placés ou confiés à leur ex-conjoint ? A Borca (Pyrénées Atlantiques) dans la vallée d'Aspe, la MECS Clair-matin expérimente depuis 2008 un accueil parents-enfants avec hébergement. A cet effet, trois appartements sont disponibles les week-ends. Un dispositif coûteux mais efficace, et qui pourrait faire école.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 32 à 35.

(35671)

La filiation aujourd'hui.

PMA, insémination avec donneur, adoption, homoparentalité, migration, etc. Les mutations de parenté sont nombreuses sous l'effet de demandes sociales, du libéralisme économique et des progrès techniques. Ces évolutions produisent des effets sur les comportements et au niveau psychique. Les professionnels les analysent et en débattent souvent comme dans cette livraison de revue, qui comporte notamment un entretien avec J.P Winter, auteur de "Homoparenté".

Enfances et Psy, n° 50, 2011, ERES, 172 p.

Gestion

(35616)

Le Syncass-CFDT en appelle à "une tarification responsable". Un contexte particulier pour les relations entre ARS et directeurs d'établissements publics, quand disent ces derniers : "on part de "l'état des recettes" pour fixer le budget d'établissement", en rupture avec les pratiques de naguère qui parlaient de manière terre à terre de l'état des dépenses (lesquelles existent bel et bien). Certains établissements vont voir leur budget diminuer ? La tension s'inscrit. D'où les communiqués du Syncass-CFDT (directeur d'établissements publics). *A.S.H., n° 2727, 7/10/11, p. 19.* <http://www.syncass-cfdt.fr>

(35619)

Les DAS intègrent diversement le nouveau management public. Le tournant gestionnaire ne prend pas les directeurs action sociale par surprise. Une enquête de l'Andass montre comment la maîtrise du concept de performance, la conversion au management, ont fait évoluer l'administration départementale à vitesse grand V, tout en restant lucide sur le croisement de buts aussi distincts, voire opposés, que le sont la qualité du service à l'usager et la maîtrise budgétaire... Sachant que sans maîtrise financière le service n'a plus de possibilité d'être, et vice et versa, en principe. Au royaume de la dialectique gestionnaire : bienvenue, non sans états d'âme (on notera la conviction des DAS -247 directeurs, adjoints, etc. ont été enquêtés- assortis du sentiment d'être trop souvent "incompris"). *A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 22 à 25.* <http://www.andass.net>

(35630)

Les lieux de vie dans la tourmente gestionnaire. Récupérer la TVA sur l'activité des lieux de vie (5,5 %). Le titre des ASH est ironique mais ne rend pas justice aux tenants de la gestion car ici ce n'est pas de gestion qu'il s'agit mais de réflexe kafkaïen à la recherche d'une rentrée de taxe supplémentaire (ou, mais mauvais calcul, d'une bonne intention comme il y en a sur le chemin de l'enfer, venant à permettre aux lieux de vie de récupérer la TVA, alors qu'en fait, leur activité dépense moins qu'elle ne produit). A partir de là, donc, c'est du Kafka, d'autant que les services fiscaux départementaux (d'Etat) ont des interprétations diverses, et que les conseils généraux acceptent ou non de majorer le prix de journée en conséquence. On aurait voulu décourager les initiateurs de lieux de vie (pourtant indispensables à toute ASE) qu'on n'aurait pas fait autrement. Espérons que cela se calme... *A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 16-17.*

(35649)

Allocation de solidarité : l'ADF réclame au moins 3 milliards d'euros à l'Etat. Le projet de loi de finance (on imagine ce qu'en pensera le Sénat) discuté par les députés contraint les départements à animer sans trop de recours possible vers l'Etat, une augmentation de l'APA, de la PCH, du RSA, etc... des allocations de solidarité (+ 38 % entre 2004 et 2009). De 9 milliards d'euros en 2004 elles représentent 13,5 milliards en 2010. Or le Conseil institutionnel a reporté les requêtes de 4 départements qui demandaient à l'Etat la compensation financière de trois premières allocations. Quid de l'allocation de solidarité ? Prochain épisode. *A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 25.*

Institutions sociales et médico-sociales

(35575)

Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ce dossier technique rend compte de l'atelier pratique organisé par la CNSA entre novembre 2010 et avril 2011 sur l'hébergement temporaire dans les secteurs de la perte d'autonomie et du handicap.

Aujourd'hui, ce mode d'accueil concerne tous les publics, et la progression législative et réglementaire depuis la loi de 2002 répond au souhait de mieux l'encadrer, d'organiser sa médicalisation pour de nouveaux publics, et d'en permettre ainsi une progression tant quantitative que qualitative. *octobre 2011, CNSA, 106 p. A télécharger.* <http://www.cnsa.fr>

(35582)

L'hébergement d'urgence en CHRS. Résultats de l'enquête ES 2008.

Les CHRS gèrent le quart des places d'hébergement permanentes consacrées à l'urgence, dans des sections de 15 places en moyenne. Une nuit donnée de l'hiver 2009, ces sections d'urgence accueillent 4 500 personnes. Les personnes hébergées en section d'urgence y ont déjà passé la plupart de leurs nuits au cours du mois précédent. Sortir de la rue ou d'une autre structure d'hébergement sont les premiers motifs d'admission, qui concernent la moitié des adultes hébergés. Les autres viennent de perdre leur logement ou sortent d'une institution (12 %), ont eu des problèmes conjugaux ou familiaux (18 %), sont demandeurs d'asile (10 %) ou sont hébergés pour d'autres motifs (10 %).

DREES. Etudes et résultats, n° 777, octobre 2011, 6 p. A télécharger.

(35583)

50 000 enfants et adolescents en difficulté sociale hébergés en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008.

Fin 2008, 48 800 enfants et adolescents sont hébergés en établissements par l'aide sociale à l'enfance. La moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 13 ans, mais varie sensiblement suivant la vocation principale des établissements. Avant leur arrivée dans l'établissement, 8 enfants sur 10 avaient déjà fait l'objet de mesures de la protection de l'enfance. Notamment, 1 enfant sur 5 était suivi dans le cadre de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED). Les enfants restent en moyenne 13 mois dans l'établissement, avec une grande disparité de durée. Lorsqu'ils quittent l'établissement, 4 enfants sur 10 retournent dans leur famille ou chez un proche, mais quel que soit leur nouveau lieu de résidence 6 sur 10 sont toujours suivis par la protection de l'enfance.

DREES. Etudes et résultats, n° 778, octobre 2011, 8 p. A télécharger.

Interventions sociales et pratiques sociales

(35601)

Nous pouvons améliorer notre quotidien et celui des usagers.

Des assistantes sociales, Karine Heib et Aude Leloup montrent comment maintenir une qualité de service aux usagers en dynamisant les ressources mobilisables de l'environnement et de l'entourage des personnes -ce qui fait de leur approche une dimension supplémentaire du métier d'AS -et ce que ne manqueront pas de noter les inquiets y voyant un palliatif à la difficulté budgétaire. Reste que la question de l'approche globale et celle de la coopération/mutualisation/mobilisation des ressources sont au coeur du travail social le plus actuel, problème budgétaire ou non.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 25-26.

(35618)

La supervision en travail social, pour penser et agir différemment.

Les bénéfices de la supervision en travail social, tant pour les institutions que pour les professionnels, sont certains, même si l'exercice est délicat, témoigne Fabrice Pinon, psychologue, psychanalyste. Il intervient en tant que superviseur dans le cadre de l'association Intervalle-CAP, dans le XIIIème arrondissement de Paris.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 20-21.

(35650)

"Ne laissez pas passer la technostructure".

Appels aux associations, employeurs, etc. à ne pas se laisser obnubiler par les injonctions, les appels à projets (qu'il faut cependant suivre, c'est la logique des délégations de service public), les mises aux normes ; et à garder présent à l'esprit, l'ouverture aux publics, le lien social, l'inventivité, l'esprit des lieux et des équipes... Tout ce qui a fait un secteur, dont les administrateurs actuels pourraient méconnaître -peut-être- les principes dynamiques (?). A suivre car il y a tout de même du répétant, dans tout cela.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 28-29.

Jeunes en difficulté

(35586)

Proposition de loi : service citoyen pour les jeunes délinquants.

L'autorité judiciaire ordonnant aux jeunes de plus de 16 ans d'effectuer un "service citoyen" dans les établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDe) (dont 15 seraient habilités pour ce faire), assortis d'une prime pour favoriser la réinsertion à la sortie et d'une ouverture de droits de sécurité sociale, et ce pour une durée maximale de 24 mois. Pour l'instant le ministère concerné (la Défense), les instances des magistrats et les sites concernés n'ont pas manqué de propositions positives pour cette mesure juridique. Et par ailleurs, le Sénat l'a ralenti, récemment, en la rejetant. A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 1.

(35596)

Lancement de l'Institut Bertrand Schwartz : les missions locales se dotent d'un centre de ressources.

Il s'agit de valoriser, analyser, renforcer les pratiques innovantes qui existent parmi des centaines de missions locales, en lien avec les milieux de formation et d'emploi, les collectivités, etc.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 18.

(35604)

Les préconisations du rapport "Cyrulnik" pour lutter contre le suicide des enfants.

On connaît les options cliniques de Boris Cyrulnik, psychiatre réputé pour ses travaux aux confins de la psychiatrie, l'éthologie, etc. Il n'est donc pas étonnant que le rapport des travaux qu'il a animé insiste sur les conditions sociales à réunir pour prévenir les suicides d'enfants et de jeunes gens : aider à stabiliser les interactions précoces (en fin de grossesse et au cours des premiers mois de la vie), soutenir le couple parental, permettre les congés parentaux, adapter les rythmes de vie scolaire, lutter contre le harcèlement, soutenir l'action culturelle de quartier, etc. Bref, favoriser les liens pour faire société et pour prévenir, parmi d'autres, un danger qui a atteint officiellement 37 enfants de moins de 14 ans et 526 adolescents/jeunes adultes (15-24 ans) en 2009.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 6. "Quand un enfant se donne la mort". Editions Odile Jacob, 19 €.

(35621)

La situation de la jeunesse est un sujet très négligé.

Aggravation des inégalités scolaires, accroissement du chômage, perte de confiance dans les institutions... La situation de la jeunesse dépeinte par l'économiste Stéphane Carcillo et trois autres chercheurs dans le livre "La machine à trier", n'est pas réjouissante. Il faut s'attaquer aux racines du mal : l'échec scolaire et les obstacles à l'insertion professionnelle (deux défis intimidants, quand on s'y attaque...).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 30-31. "La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse". Ed. Eyrolles, 2011.

(35657)

Des foyers de jeunes travailleurs qui évoluent. Un cocktail équilibré.

Sas avant de trouver son propre appartement, filet de sécurité pour se raccrocher à de la vie commune légère et sans exigences anormales -juste les contraintes du voisinage, médiatisées, et les solidarités nécessaires. Nouveau métier pour les équipes. Nouveaux enjeux pour les bailleurs. Adaptation à la diversité des profils. Dossier très vivant par les A.S.H.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 36 à 39.

(35658)

Tout au long de la scolarité, les inégalités s'accroissent.

Dénoncer le processus en cours -ce n'est pas superflu, mais pour ne pas céder au désespoir il faudrait aussi analyser les conditions socio-politiques, les revendications et les raisons pour lesquelles elles ne sont pas valorisées (car il existe de nombreux sites où cela fonctionne), tandis que des zones entières de la France sont sinistrées de ce point de vue (encore une autre discussion à analyser cette disparité...). Nadia Nakhili résume en 2 pages tous les points d'achoppement. Synthétique et susceptible de contribuer à l'argumentation des projets innovants, ou tout simplement équitables.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 40-41.

(35670)

Jeunes et sexualité, infractions et éducation.

Le nombre de mineures recourant à l'avortement augmente (13 000 en 2006) ; le domaine de la pornographie s'étend sur Internet : 42 millions de sites, plus de 6 milliards de dollars de chiffres d'affaires... Ce contexte n'est pas sans rapport avec les modalités de découverte de la sexualité par une partie de la jeunesse : en 2005, 40% des adolescents des USA avaient vu de la pornographie au cours de l'année, l'acomoclitisme se répand chez les garçons comme les filles, ainsi que le piercing et le tatouage.... Les professionnels de la PJJ rencontrent des jeunes qui ont commis des délits ou crimes sexuels et ils relatent ici certaines modalités de travail sur ces questions avec les jeunes : groupe de parole, entretiens individuels, thérapie de groupe, collaboration avec la psychiatrie.... Une juge des enfants décrit aussi comment se présente cette question dans sa pratique ; en 20 ans les évolutions sont importantes.

Les Cahiers dynamiques, n° 50, mars 2011, ERES, 140 p.

(35672)

Le travail à la journée, une réponse pour sortir de l'errance.

"Toute une frange de jeunes errants se réfugie dans la marginalité, y compris à l'égard des institutions sociales. Rien d'étonnant à cela : l'insertion fonctionne sur une logique de temporisation et de long terme quand la logique de ces jeunes est plutôt l'immédiateté". C'est sur la base de ces constants que s'est mis en place à St Nazaire un dispositif innovant de travail sur la base du partenariat entre une agence d'Intérim, Pôle emploi et des travailleurs sociaux : le travail fait dans la journée est payé le jour même, et ces petites missions sont l'occasion pour ceux qui le désirent d'intervenir dans d'autres domaines de leur vie. Entre 2006 et 2010, 127 jeunes ont bénéficié de ce dispositif. *Lien social, n° 1031, 22 septembre 2011, p. 18-19.*

(35673)

Allo, parlons d'enfants.

Depuis début 2010, l'association les Amis des Rochers, qui gère des ITEP en Bretagne a mis en place un dispositif d'écoute téléphonique, suite aux nombreux appels après une émission de télévision nationale. Ce sont surtout des parents en difficulté éducative qui appellent. Un travail de prévention qui veut se développer. Tel 02 99 55 22 22, du lundi au vendredi de 12 h à 20 h.

Lien social, n° 1033, 6 octobre 2011, p. 12 à 14.

Justice

(35607)

La contribution pour l'aide juridique est entrée en vigueur.

La loi de finance 2011 rectifiée instaure une contribution juridique de 35 €. pour les justiciables s'ils n'ont pas l'aide juridictionnelle ; et aussi en matière civile, administrative, commerciale, prud'homale, sociale, rurale (les demandes au Conseil d'Etat ne sont pas concernées). A suivre.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 9-10. Décret n° 2011-1202 du 28/09/11.

(35644)

Loi sur l'inceste : le Conseil constitutionnel censure l'imprécision de la notion de membre de famille.

Comme on pouvait s'y attendre, la difficulté à statuer juridiquement sur l'inceste qui a retenue les juristes durant des siècles n'a pas manqué d'attirer l'attention du Conseil constitutionnel ; ce que n'avait pas anticipé des députés peu informés, à l'origine du texte. En conséquence, à compter du 17/09/11 aucune condamnation ne peut faire état d'inceste. Le crime contre mineurs par ascendant suffit largement comme détermination.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 13-14. DCC 2011-163 du 16/09/2011.

Logement

(35598)

Logement d'abord : deux mois pour définir un projet politique ?

La baisse de crédits de cohésion sociale a mobilisé les partenaires locaux de l'action de terrain autant que les collectivités locales ou les associations nationales ; lesquelles voudraient que cette stratégie "logement d'abord" décidée par le gouvernement ait quelques chances d'aboutir. Aussi les services déconcentrés de l'Etat vont-ils organiser ces rencontres locales avec beaucoup de participation ; mais comme les crédits d'hébergement sont comptés avant même que ne se détermine le budget du "logement d'abord" (un chez soi et non un hébergement) et que les réalités de la détresse sociale, donc de l'accompagnement social perdurent...

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 20.

(35612)

L'USH pointe l'augmentation des besoins sociaux.

La population des locataires du parc HLM s'accroît. En 2009, 19 % des locataires avaient des ressources inférieures aux 20 % des plafonds pour être éligibles au logement social, soit à moins de 400 €. mensuels. Or 1,2 millions de ménages attendent encore un logement social quand bien même 600 000 logements ont été financés entre 2005 et 2010 et alors que les aides à la pierre vont diminuer de 800 millions en 2008 à 300 seulement en 2012.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 17. "Crise économique, mutations sociales : les HLM au coeur de la réponse".

(35620)

Un espace intergénérationnel : résidence du vivre ensemble, à Rennes, "Simone de Beauvoir".

Intergénérationnel, c'est le maître mot. Diversifié, c'est également un autre maître mot ; dans la ville -enfin, c'est tout dire, avec en plus de la "coopération". A Rennes, l'espace Simone de Beauvoir a été conçu pour créer une dynamique intergénérationnelle entre ses habitants. Ce type de solidarité civile prend le relais des solidarités institutionnelles. On y trouve donc un restaurant ouvert à tous, des logements pour étudiants, personnes âgées, personnes en insertion, un accueil de jour, des équipements de quartier ou des bases d'aide à domicile.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 26 à 29.

(35643)

De nouveaux crédits pour les lits halte soins santé et le dispositif "un chez soi d'abord".

103 lits halte-soins-santé créés au 28/06/2011 et financés sur 183 jours, 102 €/jour. Par ailleurs 1,1 million d'euros est prévu pour le dispositif "un chez soi d'abord" (personnes handicapées psychiques) réparti pour l'instant sur Toulouse (hôpital G. Marchand), Marseille (association Habitat alternatif), Lille (EPSM).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 13.

Pauvreté, précarité

(35627)

RSA : environ 15 départements vont expérimenter les contrats aidés de 7h/semaine.

Contrats proposés par les départements ; 10 000 contrats aidés ajoutés aux 90 000 CA. Il s'agira d'un contrat unique d'insertion de 6 mois renouvelable une fois et rémunéré à 95 % par l'aide d'Etat, sur la base du SMIC, soit un ajout de 130 €/mois pour le revenu de l'allocataire. Tout cela suscite le scepticisme des partenaires concernés ; mais à suivre...

A.S.H., n° 2725, 23 septembre, p. 23,
n° 2726, 30 septembre, p. 10-11.

(35634)

Les CCAS de plus en plus sollicités pour des aides financières.

En 2011, sur les premiers mois 83 % des CCAS ont constaté la hausse des demandes d'aide, médiatisées évidemment par les travailleurs sociaux, surtout financières pour la première fois plus nombreuses que les demandes alimentaires. Et cela concerne aussi des demandeurs en emploi très précaire aussi bien qu'aux minima sociaux.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 23.

(35638)

Pauvres, oui... mais travailleurs.

Robert Lafore, en une synthèse nette et précise résume l'évolution à laquelle aboutissent peu à peu des années de réforme : la pauvreté laborieuse, la mise à l'écart d'un pourcentage croissant de personnes jugées "peu productives" (alors que ce sont les structures productives qui disparaissent) et la recherche programmée de création d'une classe nombreuse de domestiques. D'où dit-il, la nécessité d'objecter à force de solidarité tenace et décisive (donc a contrario du mouvement néo-libéral actuel ?).

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 40.

(35640)

Une circulaire passe au crible les procédures de traitement du surendettement des particuliers.

La loi Lagarde du 1er juillet 2010 a remanié les procédures. Une nouvelle circulaire reprecise les caractéristiques d'une situation irrémédiablement compromise et les modalités de réponse y compris le nombre de commissions, les délais et type d'exposés des motifs, etc. notamment la capacité de suspendre les poursuites dès le début de l'examen des projets (mais, dit Bercy, seulement si cela concerne des biens nécessaires à la vie de la personne). A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 9-10. Circulaire n° 2011/5080 6 FI du 29/08/11.

(35648)

De nombreuses craintes autour des dérives du système de santé.

Non seulement la cour des comptes et son "bouclier sanitaire", mais aussi l'UFC que choisir qui suit un certain nombre de données qui l'amène à signaler la nécessité de "sanctuariser" le périmètre de l'assurance maladie. Il est curieux que ce soit une association de consommateurs, ni un syndicat ni un parti politique, qui pointe, avec autant de précision, l'enjeu finalement principal des évolutions socio-politiques actuelles : la sécurisation des personnes et des familles et tout particulièrement l'accès aux soins ; tandis qu'un public précaire s'accroissant se désarime des soins des mutuelles. D'où aussi le manifeste publié aux éditions Odile Jacob, "Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire".

A.S.H., n° 2724/2725, 16 septembre/23 septembre 2011, p. 11-12 et p. 22. <http://www.quechoisir.com>

Personnes âgées

(35575)

Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ce dossier technique rend compte de l'atelier pratique organisé par la CNSA entre novembre 2010 et avril 2011 sur l'hébergement temporaire dans les secteurs de la perte d'autonomie et du handicap.

Aujourd'hui, ce mode d'accueil concerne tous les publics, et la progression législative et réglementaire depuis la loi de 2002 répond au souhait de mieux l'encadrer, d'organiser sa médicalisation pour de nouveaux publics, et d'en permettre ainsi une progression tant quantitative que qualitative.

octobre 2011, CNSA, 106 p. A télécharger. <http://www.cnsa.fr>

(35587)

Plan Alzheimer : de nouvelles précisions sur les PASA et les UHR.

Les DGCS et DGOS déconnectent les UHR transformées en structures médico-sociales de la pratique de l'outil PATHOS (hospitalier) pour passer à l'analyse de la dépendance (type AGGIR). Elles autorisent les ARS à tarifier les EHPAD susceptibles de développer l'activité de prise en compte des dépendances Alzheimer (PASA) à partir du GMPS (groupe iso-ressources moyen pondéré) et non de la simple DOMINIC (dotation minimale de convergence) afin de les encourager, sans réserve évidemment de la "visite de conformité".

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 7. circulaire n° DGCS/SDBA/DGOS/SDR/2011/362 du 19/09/11

(35605)

Accueil de jour : les seuils de capacité minimale sont confirmés par décret.

6 places minimum quand l'accueil de jour est adossé à un établissement, 10 autrement. Règle assortie de précisions de fonctionnement, d'organisation ou de remboursement de transports aux personnes ; avec au moins 80 % de journées annuelles prévues vraiment réalisées (il s'agit évidemment d'une activité à base de libre adhésion) ; et cela pour l'accueil des personnes handicapées et/ou âgées (notamment dans le cadre du plan Alzheimer).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 7. Décret n° 2011-1211 du 29/09/11.

(35615)

Aidants familiaux.

A l'occasion de la journée nationale des aidants le collectif inter-associatif publie un manifeste pour renforcer les mesures jugées encore inégales et insuffisantes, et notamment le principe actif du relais 24/24 h. 7jours/7, un bilan de santé annuel gratuit pour les aidants et la retraite à taux plein à 65 ans. En même temps, le GCSMS Aider publie un état des lieux : outre une analyse du jeu des différents acteurs, le document met en lumière les bonnes pratiques des conseils généraux en matière d'accueil temporaire, de services relais, etc.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 19. "Mieux relayer les aidants", disponible sur site. <http://www.accueil-temporaire.com>

(35620)

Un espace intergénérationnel : résidence du vivre ensemble, à Rennes, "Simone de Beauvoir".

Intergénérationnel, c'est le maître mot. Diversifié, c'est également un autre maître mot ; dans la ville -enfin, c'est tout dire, avec en plus de la "coopération". A Rennes, l'espace Simone de Beauvoir a été conçu pour créer une dynamique intergénérationnelle entre ses habitants. Ce type de solidarité civile prend le relais des solidarités institutionnelles. On y trouve donc un restaurant ouvert à tous, des logements pour étudiants, personnes âgées, personnes en insertion, un accueil de jour, des équipements de quartier ou des bases d'aide à domicile.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 26 à 29.

(35655)

L'ANESM publie une recommandation sur la qualité de la vie quotidienne en EHPAD.

Première partie consacrée à la vie du résident : espace personnel, éléments personnels, maintien de l'identité. Vie collective, relation avec les professionnels. L'intérêt à la lecture, c'est que cette RBPP s'adresse au moins autant à la personne, qu'au professionnel ou à l'aidant.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 15-16.

<http://www.anesm.sante.gouv.fr>

(35660)

EHPAD : nouvelles missions et augmentation du temps de présence du médecin coordonnateur, et création d'une commission de coordination gériatrique.

Médecin coordonnateur : 0,25 ETP pour un EHPAD de moins de 44 places, 0,40 pour 45 à 59 places, 0,50 pour 60 à 99 places, 0,60 pour 100 à 199 places et 0,80 au dessus de 200 places (quel est cet EHPAD ? sinon une structure sanitaire redéployée...). Les missions : assurer l'encadrement médical, faire lien avec la commission gériatrique ; laquelle supervise le projet de soins, les coopérations nécessaires avec divers services et notamment le sanitaire.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 9-10. Décrets n° 2011-1047 du 02/09/11 et arrêté du 05/09/11.

(35664)

Perte d'autonomie : les départements tentent de casser les barrières des âges.

Si la convergence entre politique en direction des personnes âgées et handicapées n'est plus d'actualité pour le gouvernement, pour autant, comme le montre l'ODAS de plus en plus de départements tentent d'harmoniser les deux dispositifs. Rien ne dit d'ailleurs que ce soit favorable aux personnes handicapées. Et les mots dépendance, autonomie ont beau circuler, pour autant le projet de vie d'une personne handicapée

est infiniment plus complexe, durable et au total -sur la durée- exigeant que le projet d'autonomie d'une personne âgée dépendante. A suivre de près...

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 29-30. ODAS : "Du soutien à la dépendance au soutien à l'autonomie". <http://www.odas.net>

Personnes handicapées

(35575)

Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ce dossier technique rend compte de l'atelier pratique organisé par la CNSA entre novembre 2010 et avril 2011 sur l'hébergement temporaire dans les secteurs de la perte d'autonomie et du handicap. Aujourd'hui, ce mode d'accueil concerne tous les publics, et la progression législative et réglementaire depuis la loi de 2002 répond au souhait de mieux l'encadrer, d'organiser sa médicalisation pour de nouveaux publics, et d'en permettre ainsi une progression tant quantitative que qualitative.

octobre 2011, CNSA, 106 p. A télécharger. <http://www.cnsa.fr>

(35577)

Contribution à l'amélioration et au développement des relais aux proches aidants.

Le GCSMS AIDER (GRATH, AFM, AFP, ADMR de la Dordogne, APEI de la Région de Saint-Omer et CREAi de Bretagne) a pour objet de favoriser par tout moyen le développement des relais aux aidants de personnes en situation de handicap quels qu'en soient l'âge et la cause en fournissant aux structures, services et usagers un ensemble de services mutualisés. La première action menée par le GCSMS AIDER a été la rédaction d'une contribution pour l'amélioration et le développement des relais aux proches aidants publiée le 6 octobre 2011 à l'occasion de la 2ème journée nationale des aidants.

GCSMS AIDER. 6 octobre 2011, 107 p. A télécharger.

(35578)

Des populations qu'on ne veut pas voir, pas entendre, pas comprendre ?

Cette recherche documentaire constitue la première phase de la recherche appliquée concernant « Les besoins, les attentes et les modes d'accompagnement des personnes en situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne. » Elle fait état des connaissances sur la question des besoins des personnes en situation complexe de handicap à partir de la littérature des dix dernières années en langues française et anglaise, et des textes réglementaires.

BARREYRE Jean-Yves ; ASCENCIO Anne-Marie ; PEINTRE Carole. juillet 2011, CEDIAS - CREAi Ile de France, 150 p. A télécharger. <http://www.creai-idf.org>

(35579)

La prise en charge du handicap psychique.

Ce rapport a pour objet de décrire et évaluer les modalités qui président à la mise en oeuvre des différents dispositifs depuis l'adoption de la loi. La mission a souhaité évaluer la prise en charge du handicap psychique, c'est-à-dire « comment vivre avec » à travers la construction, visant à l'autonomie, du projet de scolarisation, du projet de vie et du parcours de soin par les institutions et acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs et par la MDPH.

AMARA Fadéla ; JOURDAIN-MENNINGER Danièle ; MESCLON-RAVAUD Myriam ; LECOQ Gilles. *Aout 2011, IGAS, 255 p. A télécharger.*

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr>

(35605)

Accueil de jour : les seuils de capacité minimale sont confirmés par décret.

6 places minimum quand l'accueil de jour est adossé à un établissement, 10 autrement. Règle assortie de précisions de fonctionnement, d'organisation ou de remboursement de transports aux personnes ; avec au moins 80 % de journées annuelles prévues vraiment réalisées (il s'agit évidemment d'une activité à base de libre adhésion) ; et cela pour l'accueil des personnes handicapées et/ou âgées (notamment dans le cadre du plan Alzheimer).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 7. Décret n° 2011-1211 du 29/09/11.

(35614)

Les personnes handicapées mentales oubliées des MDPH ? Un aperçu des disparités entre départements et de la lente montée en charge.

Une enquête de l'Unapei montre que les équipes pluridisciplinaires se coordonnent et progressent pour prendre en compte la diversité des situations mais vont encore devoir mieux faire pour s'adapter aux besoins d'information des personnes et de leurs aidants, aux possibilités du "projet de vie", etc. Les résultats de cette enquête ne constituent pas vraiment une surprise -ce qui 6 ans après la loi ne manque pas de réveiller quelques désillusions- même s'il est évident que la plupart des MDPH ont beaucoup progressé. Reste encore à réveiller l'ouverture des droits ou l'humanisation et l'adéquation pleine et entière (par exemple en matière de besoin, de stimulation, de vigilances, etc.).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 18-19.

(35615)

Aidants familiaux.

A l'occasion de la journée nationale des aidants le collectif inter-associatif publie un manifeste pour renforcer les mesures jugées encore inégales et insuffisantes, et notamment le principe actif du relais 24/24 h. 7jours/7, un bilan de santé annuel gratuit pour les aidants et la retraite à taux plein à 65 ans. En même temps, le GCSMS Aider publie un état des lieux : outre une analyse du jeu des différents acteurs, le document met en lumière les bonnes pratiques des conseils généraux en matière d'accueil temporaire, de services relais, etc.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 19. "Mieux relayer les aidants", disponible sur site. <http://www.accueil-temporaire.com>

(35631)

La FEGAPEI réclame une politique "d'investissement social" pour le handicap.

Le nouveau président de la Fegapei fait ses comptes et constate que, pour la première fois alors qu'il n'y a jamais eu autant d'usagers à servir, les budgets des associations sont en baisse. Il ne tient évidemment pas compte ici -ce n'est pas son rôle- du fait que le redéploiement hospitalier vers le médico-social vient compter dans l'ensemble des dépenses, mais signale que cette fongibilité soit-disant "asymétrique"- va évidemment brimer le champ des projets associatifs. Ou peuvent s'y attendre. La Fegapei va d'ailleurs lancer une étude sur les économies induites par une authentique politique de prévention et d'investissement en début de vie.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 18.

(35654)

Le numéro d'urgence 114 pour les personnes sourdes et malentendantes entre en service.

Cela permet de solliciter une personne pour une aide ponctuelle, 24 h./24 h., 7 jours sur 7. Un guide de l'utilisateur est disponible sur le site www.solidarite.gouv.fr

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 14.

(35664)

Perte d'autonomie : les départements tentent de casser les barrières des âges.

Si la convergence entre politique en direction des personnes âgées et handicapées n'est plus d'actualité pour le gouvernement, pour autant, comme le montre l'ODAS de plus en plus de départements tentent d'harmoniser les deux dispositifs. Rien ne dit d'ailleurs que ce soit favorable aux personnes handicapées. Et les mots dépendance, autonomie ont beau circuler, pour autant le projet de vie d'une personne handicapée est infiniment plus complexe, durable et au total -sur la durée- exigeant que le projet d'autonomie d'une personne âgée dépendante. A suivre de près...

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 29-30. ODAS : "Du soutien à la dépendance au soutien à l'autonomie".

<http://www.odas.net>

(35676)

L'humanisme au regard du handicap.

Dans cet entretien, la célèbre intellectuelle, qui a lancé en 2005 "Les états généraux du handicap", co-auteur d'un livre récent "Leur regard perce nos ombres", revient sur son œuvre, son parcours et son regard sur les personnes handicapées. «La discrimination dont souffrent les personnes en situation de handicap est insoutenable. Elle nous confronte à des positionnements éthiques pour lesquels la modernité n'a pas de discours clair, notamment autour de ce qui concerne le sens de la mortalité et les limites de la vie. (...) Le handicap nous confronte aussi (...) à l'apoptose, la mort "cellulaire" qui "sculpte" le vivant. Ce processus est inhérent au processus vital, mais il peut y avoir des accidents divers qui produisent des anomalies. Nous manquons de représentations, de philosophies à cet égard». KRISTEVA Julia. *Le journal des psychologues*, n° 288 juin, p. 22 à 28.

(35669)

Les prestations aux personnes handicapées.

A la suite d'une revalorisation de 2,2 % au 1er/09/2011, l'AAH a vu ses conditions d'octroi et ses montants modifiés. Revue d'ensemble. Tandis que l'AEH, pour les enfants et ses compléments est garantie indépendamment des ressources. Condition, éligibilité, fonctionnement des MDPH et CDAPH, aides diverses... Dossier mis à jour par les A.S.H.
A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 51 à 59.

(35677)

Le sujet handicapé : un sujet "hors normes" ?

L'auteur d'un livre connu "Le miroir brisé", souligne l'évolution du rapport entre la normalité et « l'anormalité » : le sujet handicapé lui-même et les mouvements de pensée innovants viennent remettre en question les normes et catégories établies. En interrogeant des représentations telles que celle de l'idiot, du dépendant, du maladroite, elle souligne surtout, à partir d'une simple question (Comment veux-tu l'asseoir ?) à une petite fille atteinte d'un grave handicap moteur, qu'un savoir du sujet est toujours à prendre en compte.
KORFF-SAUSSE Simone. *Le Journal des Psychologues*, n° 291, octobre 2011, p. 29 à 33.

(35678)

Intégration : l'ESAT Berthier envahit l'espace public.

Les Esat ne sont pas des établissements fermés sur eux-mêmes, ils travaillent en lien avec un tissu économique local, ils mettent des travailleurs handicapés à disposition dans des entreprises et ils se constituent "hors les murs". L'ESAT Berthier de Paris joue fortement cette carte de l'ouverture, avec sa participation à la création de cafétérias-restaurants d'entreprises.
Lien social, n° 1035, 20 octobre 2011, p. 20-21.

(35681)

Personnes handicapées vieillissantes, des réponses pour bien vieillir.

Structures à proximité d'un ESAT, accompagnement médicalisé ou non, services d'aides aux aidants familiaux, habitat groupé, médicalisation d'un foyer, services à domicile spécifique, proximité d'un EPHAD et d'un FAM, accès aux soins dans un SAMSAH, et accompagnement de la fin de vie...Ce sont quelques-unes des initiatives et dispositifs présentés dans ce dossier.

Les Cahiers du CCAH, n° 3, octobre 2011, 24 p. A télécharger.
<http://www.ccah.fr>

Politique de la ville

(35667)

Les villes au service du "bien-être" de leurs habitants.

Installer une attention aiguë à la santé dans toutes les politiques locales pour réduire les inégalités sociales de santé et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, tel est l'objectif des municipalités qui adhèrent au réseau Ville-Santé de l'organisation mondiale de la santé. Avec un souci majeur : convaincre de multiples acteurs, parfois très éloignés de l'idée qu'eux aussi sont concernés par la santé dans la ville. Dossier des A.S.H.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 39 à 41.

Politiques publiques

(35593)

Collectivités territoriales ; aide d'Etat étant donné la rarefaction des crédits.

Le premier ministre annonce le 3/10/2011 le déblocage de trois milliards d'ici fin 2011, comme relais de la Caisse des dépôts et consignations pour les collectivités qui ne trouvent pas les prêts nécessaires à leur financement, du fait de la réticence des banques en période de méfiance généralisée pour les prêts interbancaires. La période est décidément difficile.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 12.

Prévention

(35604)

Les préconisations du rapport "Cyrulnik" pour lutter contre le suicide des enfants.

On connaît les options cliniques de Boris Cyrulnik, psychiatre réputé pour ses travaux aux confins de la psychiatrie, l'éthologie, etc. Il n'est donc pas étonnant que le rapport des travaux qu'il a animé insiste sur les conditions sociales à réunir pour prévenir les suicides d'enfants et de jeunes gens : aider à stabiliser les interactions précoces (en fin de grossesse et au cours des premiers mois de la vie), soutenir le couple parental, permettre les congés parentaux, adapter les rythmes de vie scolaire, lutter contre le harcèlement, soutenir l'action culturelle de quartier, etc. Bref, favoriser les liens pour faire société et pour prévenir, parmi d'autres, un danger qui a atteint officiellement 37 enfants de moins de 14 ans et 526 adolescents/jeunes adultes (15-24 ans) en 2009.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 6. "Quand un enfant se donne la mort". Editions Odile Jacob, 19 €.

(35645)

Le ministère de l'immigration fait le point sur le droit de séjour des étrangers, victimes de violences conjugales.

Le pouvoir des préfets est entier, il leur revient d'apprécier la situation, mais s'il apparaît qu'un conjoint (a priori surtout une femme) ne doit son statut légal de résident étranger sur le sol français qu'à la vie maritale alors qu'il -elle- subit des violences conjugales, le Préfet peut (doit) lui reconnaître un droit au séjour. Il y a donc lieu d'essayer de comprendre comment s'y prennent les services des préfectures pour statuer sans erreur, et hors judiciarisation ou alors en cas d'ordonnance de protection ?

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 14-15. *Instruction du 09/09/2011. NOR : IOCL 1124524 C.*

(35667)

Les villes au service du "bien-être" de leurs habitants.

Installer une attention aiguë à la santé dans toutes les politiques locales pour réduire les inégalités sociales de santé et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, tel est l'objectif des municipalités qui adhèrent au réseau Ville-Santé de l'organisation mondiale de la santé. Avec un souci majeur : convaincre de multiples acteurs, parfois très éloignés de l'idée qu'eux aussi sont concernés par la santé dans la ville. Dossier des A.S.H.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 39 à 41.

Professions sociales

(35599)

Un accident lors du congrès de la FEHAP, plombe un peu plus le climat social.

Un drame, puisque trois personnes sont sérieusement blessées, au cours des manifestations en marge du congrès de la FEHAP conduit la ministre à stigmatiser la commune (selon elle, responsable des matériels ayant entraîné l'accident), les salariés, à stigmatiser à la fois le gouvernement et les employeurs, les employeurs à se retrancher dans leur position négociatrice. Pendant ce temps -où trois personnes sont dans la souffrance- les inconnues concernant l'avenir d'une convention collective, pèsent de plus en plus, il faudra bien fonder quelque espoir sur la logique conventionnelle pour garantir le service aux usagers...

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 21.

(35600)

Vers un aménagement des dispositifs de formation dans la BASS.

La procédure finit par faire aboutir la discussion, malgré les refus de signatures (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC) tandis qu'Unifed (employeurs) et CFDT proposent un accord permettant de réagréer à temps l'OPCA Unifaf et de poser les bases actualisées des conditions d'une politique de formation. Outre les stress liés aux élections syndicales et à la future représentation en ce domaine, ces discussions connaissent la pression de ceux des partenaires qui auraient voulu diminuer les formations légères, les congrès et groupes intra, et au contraire maintenir le plus possible de formations qualifiantes, même si -consommatrices de plus de crédits- elles limitent forcément le nombre de candidats, donc augmentent les délais d'attente, mais maintiennent le principe de l'ascenseur social.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre p. 6. et n° 2728, 14 octobre 2011, p. 22.

(35602)

Développer la recherche pour donner une légitimité aux savoirs des travailleurs sociaux (conférence de consensus).

Le processus conduisant à une conférence de consensus sur la recherche dans le champ social à l'automne 2012 devrait être lancé le 14 octobre 2011. Objectif : y voir plus clair sur les "savoirs spécifiques" des professionnels et réfléchir au moyen de les valoriser comme l'explique Marcel Jaeger, titulaire de la chaire de travail et d'intervention sociale du CNAM, à l'initiative du projet. On voit qu'il y aura matière à précision de la part des chercheurs universitaires et des chercheurs formateurs en CSTS. Reste qu'il faudra que les instances (associatives, etc.) et les professionnels associatifs et publics se sentent vraiment, et soient concertés... D'autant que les usagers sont encore loin de tout cela. A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 28 à 31.

(35610)

Un mois pour rendre visible le travail social.

A quelques mois de l'élection présidentielle, un collectif associatif décide de consacrer le mois d'octobre à une mobilisation nationale sur le travail social, et une rencontre pour mutualiser les propositions aura lieu à Paris en décembre 2011 (similaire à 7-8-9, de bonne mémoire). A suivre.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 15-16. <http://octobre-du-travail-social.blogspot.com>

(35625)

Les conditions d'encadrement des activités physiques dans les accueils collectifs de mineurs sont modifiées.

Un décret précise les qualifications des encadrants.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 10. Décret n° 2011-1136 du 20/09/11.

(35628)

La cour de cassation avance sur le droit de pause des salariés soumis au régime des heures d'équivalence.

C'est un travail salarié normal, donc ouvrant droit à temps de pause (pas simple à organiser ! 20 mn au bout de 6 heures effectives), même dans le cas du temps de travail comportant des "périodes d'inaction" (cas de la surveillance de nuit, par exemple), et cela alors même qu'un régime d'équivalence existe mais ne concerne que le décompte des heures valant paiement du salaire, soit (ex. CCN 66) trois heures payées pour 9 heures en chambre de veille + 1/2 heure payée pour les heures au-delà de 9 heures sans pouvoir excéder 12 heures d'affilée.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 11-12. Cass. Soc. 29/06/2011 n° 10-14743.

(35635)

Lever les freins à la mutation de l'accueil familial.

Les évolutions législatives et réglementaires du cadre d'exercice des assistants familiaux n'ont eu pour le moment que peu d'impact sur leur positionnement professionnel, relève Muriel Daniaux, assistante sociale. Analysant les obstacles à cette transformation, elle esquisse, en se fondant sur ses diverses expériences professionnelles, des pistes de réforme de l'accueil familial : représentations des familles face à l'ASE, reconnaissance et qualification des assistants familiaux, aide à la parentalité, reconnaissance des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'ASE.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 25-26.

(35639)

Les diplômés en travail social de niveau III sont inscrits dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les orientations 2011-13 de l'Europe en termes de formations sociales créent le cadre européen de 180 crédits pour l'obtention des diplômes DEES, DEETS, DEASS, DEEJE, DECESF... D'où une structuration en modules similaires pour tous les diplômes sauf CESF qui permet de valider des modules préalables en certaines formations. Les arrêtés font état des modèles de certification de parcours établis sur demande de l'étudiant par le centre de formation et avant le diplôme ces certificats doivent être dépourvus de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Les crédits européens (ECTS) s'inscrivent de toute façon dans le répertoire européen (niveau licence) ; mais non dans le niveau II au répertoire national des certifications professionnelles (en fait pour ne pas entraîner de revalorisation cadre/salaire à l'échelle nationale, notamment dans la fonction publique) ; d'où l'amertume des représentants professionnels français.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 26.

(35651)

Le service social scolaire : en équilibre instable.

Il y a les élèves, et les enseignants, il y a aussi les assistantes sociales scolaires - discrètes, permanentes- jouant un rôle de médiation entre parents et institution scolaire. Fonction indispensable, et qui n'a absolument pas pour vocation de réprimander, voire stigmatiser élèves et parents. D'où une reprise ici, en synthèse, des missions essentielles. Dossier des A.S.H n° 2725, 23 septembre 2011, p. 30-33.

(35653)

Les orientations pour les formations sociales.

Anticiper l'évolution des emplois et des compétences, assurer la cohérence des certifications, consolider l'organisation de l'offre de formation (un point essentiel quand on songe à l'évolution que représente les "plate-formes régionales", l'évaluation par les régions, les HEPASS,... etc.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 5-6 et p. 25.

(35657)

Des foyers de jeunes travailleurs qui évoluent. Un cocktail équilibré.

Sas avant de trouver son propre appartement, filet de sécurité pour se raccrocher à de la vie commune légère et sans exigences anormales -juste les contraintes du voisinage, médiatisées, et les solidarités nécessaires. Nouveau métier pour les équipes. Nouveaux enjeux pour les bailleurs. Adaptation à la diversité des profils. Dossier très vivant par les A.S.H.

A.S.H., n° 2724, 16 septembre 2011, p. 36 à 39.

(35663)

Protection juridique : le statut des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations familiales et aménagé.

Conditions générales, prestation de serment, formation complémentaire, précision pour mandataires préposés d'établissement ou mandataire exerçant à titre individuel, ou délégués aux prestations familiales exerçant à titre individuel.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 22 à 24. Décret n° 2011-956 du 01/08/11.

Protection de l'enfance

(35580)

La notion d'intérêt de l'enfant dans la loi réformant la protection de l'enfance.

Ce document vise à rappeler les fondements en droit international de la notion d'intérêt de l'enfant, sa place dans la loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance, à proposer une interprétation de l'article L.112-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF) en regard de la notion d'intérêt de l'enfant, à préciser la place de l'enfant dans la définition de son propre intérêt et à donner quelques recommandations pour son usage dans le cadre de la protection de l'enfance.

Groupe d'Appui à la Protection de l'Enfance septembre 2011, CNAPE, 16 p. A télécharger.

<http://www.reforme-enfance.fr>

(35581)

Des dispositifs de soutien à la parentalité dans le cadre de la prévention.

Ce document rappelle la place accordé au soutien à la parentalité dans la protection de l'enfance et présente les dispositifs de soutien à la parentalité concourant à la protection de l'enfance ainsi que les instances et outils susceptibles de favoriser la synergie entre les dispositifs de soutien à la parentalité et al protection de l'enfance.

Groupe d'Appui à la Protection de l'Enfance. septembre 2011, CNAPE, 10 p. A télécharger.

(35583)

50 000 enfants et adolescents en difficulté sociale hébergés en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008.

Fin 2008, 48 800 enfants et adolescents sont hébergés en établissements par l'aide sociale à l'enfance. La moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 13 ans, mais varie sensiblement suivant la vocation principale des établissements. Avant leur arrivée dans l'établissement, 8 enfants sur 10 avaient déjà fait l'objet de mesures de la protection de l'enfance. Notamment, 1 enfant sur 5 était suivi dans le cadre de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED). Les enfants restent en moyenne 13 mois dans l'établissement, avec une grande disparité de durée. Lorsqu'ils quittent l'établissement, 4 enfants sur 10 retournent dans leur famille ou chez un proche, mais quel que soit leur nouveau lieu de résidence 6 sur 10 sont toujours suivis par la protection de l'enfance.

DREES. Etudes et résultats, n° 778, octobre 2011, 8 p. A télécharger.

(35595)

Mineurs isolés : un dispositif de répartition soulage la Seine Saint-Denis.

Le gouvernement a tenu compte des arguments du Conseil général et de l'ADF puisque le problème se pose partout, mais avec encore plus d'acuité en 93 (du fait de l'aéroport). Les associations restent encore dubitatives quant aux débuts de solutions proposées alors que le destin de milliers de jeunes isolés se perd dans les lenteurs administratives (y compris pour leur droit à la santé ?). Cf. circulaire "droit à l'AME".

A.S.H., n° 27272728, 7 octobre 14 octobre 2011, p. 5. - p. 16.

(35603)

Un hébergement parents-enfants dans une MECS. Une bouffée d'oxygène.

Comment permettre aux parents de maintenir ou de renouer des liens avec leurs enfants placés ou confiés à leur ex-conjoint ? A Borce (Pyrénées Atlantiques) dans la vallée d'Aspe, la MECS Clair-matin expérimente depuis 2008 un accueil parents-enfants avec hébergement. A cet effet, trois appartements sont disponibles les week-ends. Un dispositif coûteux mais efficace, et qui pourrait faire école.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 32 à 35.

(35635)

Lever les freins à la mutation de l'accueil familial.

Les évolutions législatives et réglementaires du cadre d'exercice des assistants familiaux n'ont eu pour le moment que peu d'impact sur leur positionnement professionnel, relève Muriel Daniaux, assistante sociale. Analysant les obstacles à cette transformation, elle esquisse, en se fondant sur ses diverses expériences professionnelles, des pistes de réforme de l'accueil familial : représentations des familles face à l'ASE, reconnaissance et qualification des assistants familiaux, aide à la parentalité, reconnaissance des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'ASE.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 25-26.

(35644)

Loi sur l'inceste : le Conseil constitutionnel censure l'imprécision de la notion de membre de famille.

Comme on pouvait s'y attendre, la difficulté à statuer juridiquement sur l'inceste qui a retenue les juristes durant des siècles n'a pas manqué d'attirer l'attention du Conseil constitutionnel ; ce que n'avait pas anticipé des députés peu informés, à l'origine du texte. En conséquence, à compter du 17/09/11 aucune condamnation ne peut faire état d'inceste. Le crime contre mineurs par ascendant suffit largement comme détermination.

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 13-14. DCC 2011-163 du 16/09/2011.

Protection judiciaire de la jeunesse

(35586)

Proposition de loi : service citoyen pour les jeunes délinquants.

L'autorité judiciaire ordonnant aux jeunes de plus de 16 ans d'effectuer un "service citoyen" dans les établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDe) (dont 15 seraient habilités pour ce faire), assortis d'une prime pour favoriser la réinsertion à la sortie et d'une ouverture de droits de sécurité sociale, et ce pour une durée maximale de 24 mois. Pour l'instant le ministère concerné (la Défense), les instances des magistrats et les sites concernés n'ont pas manqué de propositions positives pour cette mesure juridique. Et par ailleurs, le Sénat l'a ralenti, récemment, en la rejetant. A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 1.

(35662)

Justice des mineurs : précisions sur la convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal pour enfants.

L'OPJ peut envoyer le jeune devant le tribunal, s'il a déjà fait l'objet d'une condamnation, ou est connu, suivi des services de police et de justice, mais en aucun cas s'il est primo-délinquant. Il faut à ce moment là que le juge des enfants instruisse. Et de toute façon il faut toujours qu'il y ait dans l'instruction un recueil de renseignement sociologique (RSE).

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 21. Circulaire du 11/08/11.

Protection sociale

(35589)

Les animateurs occasionnels des centres de vacances et de loisirs ont droit à un repos quotidien de 11 heures, décide le Conseil d'Etat.

Tant que les mesures éventuellement dérogatoires mais aussi compatibles avec les directives européennes ne seront pas élaborées, la règle valable pour tous salariés s'applique : 11 heures de repos quotidien.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 8-9. Conseil d'Etat 10/10/2011, n° 301014.

(35591)

Un décret étend le bénéfice du maintien du demi-traitement en cas de congé de maladie (fonction publique).

Ainsi les agents en longue maladie ne sont plus privés de tout traitement. A suivre... (un exemple ? pour le privé ? malgré la "crise" ?).

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 11. Décret n° 2011-1245 du 05/10/2011.

(35611)

Les inégalités sociales face à la mort perdurent, selon l'INSEE.

Nous vivons plus longtemps mais les personnes en emploi peu ou pas qualifié et notamment les ouvriers meurent toujours plus tôt (- 6 ans en moyenne pour les hommes, - 3 ans pour les femmes). Les accidents, l'hygiène de vie, la pénibilité ; le moindre recours aux soins... Comment se fait-il que cela ne change pas : échec radical des instances en charge de l'équité, depuis tant d'années, notamment, il faut le dire, en certains territoires de l'Ouest, et de la Bretagne.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 17. INSEE Première n° 1372, oct. 2011.

(35622)

Budget 2012 de la sécurité sociale : les grandes lignes dévoilées.

La crise ou autre chose ? Comment se fait-il que les fraudes aux prestations sociales aient augmenté de 29 % entre 2007 et 2010 ? Du coup il faut lutter contre. Soit. Par ailleurs l'objectif général reste bien de ramener le déficit à 13,9 milliards (donc 13 900 millions d'euros) et les fraudes ci-dessus ciblées montent à 272 millions, seulement, mais tout de même...). Toutes sortes de solutions pour maîtriser le glissement du déficit (sachant qu'une partie du glissement vient justement du remboursement de la dette sociale qu'on a choisi en son temps de laisser croître). Parmi de multiples solutions il en est de complètement gestionnaire (maîtrise des coûts, augmentation des prélèvements), d'autres plus subtiles comme de compter dorénavant les IJ (indemnités journalières) sur la base du salaire réel et non plus du salaire brut -et si aucune convention collective n'intervient, le salarié est en fait le payeur, plutôt que l'employeur). Sur l'ensemble, des arbitrages maintiennent des aides pour les parents isolés ou handicapés, et l'ONDAM doit croître de 4 %. A suivre car c'est bien un budget de crise.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 5-6.

(35637)

CMU, CMU-C et ACS, régime au 1er octobre 2011.

Modalités, conditions, mises à jour du dossier des A.S.H., sachant que les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la couverture maladie universelle de base sont revalorisés de 1,5 % au 1er octobre 2011.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 41 à 45.

(35648)

De nombreuses craintes autour des dérives du système de santé.

Non seulement la cour des comptes et son "bouclier sanitaire", mais aussi l'UFC que choisir qui suit un certain nombre de données qui l'amène à signaler la nécessité de "sanctuariser" le périmètre de l'assurance maladie. Il est curieux que ce soit une association de consommateurs, ni un syndicat ni un parti politique, qui pointe, avec autant de précision, l'enjeu finalement principal des évolutions socio-politiques actuelles : la sécurisation des personnes et des familles et tout particulièrement l'accès aux soins ; tandis qu'un public précaire s'accroissant se désarime des soins des mutuelles. D'où aussi le manifeste publié aux éditions Odile Jacob, "Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire".

A.S.H., n° 27242725, 16 septembre 23 septembre 2011, p. 11-12 et p. 22. <http://www.quechoisir.com>

Santé mentale

(35588)

Le Conseil constitutionnel abroge l'hospitalisation d'office en cas de danger imminent fondé sur la notoriété publique.

En réponse à une QPC le Conseil a en général confirmé les articles L 3212-2 et L 3213-3 du code de la santé publique qui organisent les hospitalisations d'office ou à la demande de tiers en raison de danger pour la personne ; le Conseil précise cependant que seul le certificat médical donne assurance (au maire, par exemple, et au juge évidemment) de l'opportunité de la protection et des soins et en aucun cas la "notoriété publique", impossible à fonder en droit.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 6. Décision n° 2011-174 PCQ du 06/10/2011.

(35623)

Prise en charge du handicap psychique : pour l'IGAS, les avancées "demeurent fragiles".

Important rapport de l'IGAS qui -en résumé- voit l'impact heureux de la loi de 2005 pour la reconnaissance du handicap psychique, même s'il y a des points de vigilance à renforcer : le maintien dans l'emploi, l'accès au monde scolaire ou au logement, ou aux services d'accompagnement adapté à la diversité et aux spécificités du handicap psychique. D'où l'insistance à lister et décrire les modalités d'action et les organisations/coopérations que cela suppose ; notamment pour qu'il y ait toujours un accompagnement adapté, auprès de la personne, dans son parcours, et un appui conséquent auprès des structures de droit commun, sinon vite déstabilisées par le handicap psychique. A suivre, pour comprendre les retombées de ce rapport, en termes de diversité des offres, et de recomposition des réponses sanitaires et médico-sociales.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 7-8. "La prise en charge du handicap psychique". IGAS, août 2011. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

(35633)

Réforme de la psychiatrie sans consentement.

On sait combien les familles attendaient la réforme de la psychiatrie "sans consentement". Et combien aussi les professionnels s'en inquiétaient, redoutant l'ambivalence et la lourdeur d'application. Or "chaque établissement interprète le texte à sa façon" (ce qui tendrait à prouver qu'il est interprétable), les juges ne sont pas prêts à s'adresser aux patients, les "sorties de courte durée" ne sont plus possibles (?? un juge ne peut-il prévoir l'occurrence ?), les démarches judiciaires et les certificats s'accumulent (évidemment, puisqu'il s'agit de ne plus laisser le droit des gens à l'appréciation du service sanitaire) etc. Les professionnels de santé contestent et se sentent mésestimés et n'ont pas encore identifié la terminologie du "handicap psychique". Et les patients ? Et leur famille ? Où sont-ils concertés ?

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 19.

(35643)

De nouveaux crédits pour les lits halte soins santé et le dispositif "un chez soi d'abord".

103 lits halte-soins-santé créés au 28/06/2011 et financés sur 183 jours, 102 €/jour. Par ailleurs 1,1 million d'euros est prévu pour le dispositif "un chez soi d'abord" (personnes handicapées psychiques) réparti pour l'instant sur Toulouse (hôpital G. Marchand), Marseille (association Habitat alternatif), Lille (EPSM).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 13.

(35679)

Quel bénévolat pour un nouveau militantisme en santé mentale ?

Dans un dossier intitulé "Militance et santé mentale", cet article décrit, par une de ses promotrices, l'initiative l'association "Les invités du festin", qui gère une maison-relais, deux services d'accueil de jour, deux lieux de vie, (18 postes de salariés), lieux qui fonctionnent selon les principes suivants : toute personne souffrante est avant tout citoyenne ; vivre avec les personnes et faire avec ; ouverture vers l'extérieur : présence de citoyens - bénévoles ; et solidarité économique. «Il faut que la folie soit rendue à la société et aux citoyens, et que ceux-ci se sentent concernés par elle». Bilan : "au niveau quantitatif, on observe une diminution des symptômes, des rechutes et des réhospitalisations. Augmentation du mieux-être et de la qualité de vie pour tous, y compris salariés et bénévoles. (...) Au niveau quantitatif : diminution de la consommation des médicaments, des hospitalisations : 2 000 journées d'hôpital d'épargnées pour une maison, soit au moins 750 000 €/an d'économie pour la société".

BESANÇON Marie-Noëlle. *Pratiques en santé mentale, n° 3, 2011, p. 21 à 29.*

(35680)

Suivi décloisonné pour des malades marginalisés.

A Pau, une maison-relais accueille des patients de psychiatrie, toujours suivis par le CHS, avec une mutualisation de moyens : l'association gestionnaire met à disposition de l'hôpital 15 places d'hébergement ; l'hôpital met du personnel à disposition de la structure : 4 infirmiers et un éducateur. Contact : Mme Gratiollet, 05 59 40 26 67

Direction(s), n° 88, septembre 2011, p. 30.

Santé publique

(35576)

La situation périnatale en France en 2010.

Selon l'enquête nationale périnatale 2010, l'âge moyen des mères à la naissance du 2^e enfant ou des suivants a augmenté depuis 2003. Autre facteur de risque pour la grossesse, la part des mères en surpoids ou obèses est également en hausse. L'état de santé des nouveau-nés demeure globalement satisfaisant. De nombreuses recommandations de santé publique paraissent bien suivies (concernant la consommation d'alcool, de tabac, la prise d'acide folique ou le dépistage de la trisomie 21), même si les recommandations vaccinales contre la coqueluche se diffusent très lentement. Les transferts néonataux hors de l'hôpital de naissance sont en baisse, signe d'une meilleure adéquation entre risque diagnostiqué pendant la grossesse et orientation de la femme vers le type de maternité adéquat.

Etudes et résultats, n° 775, octobre 2011, DREES, 8 p. A télécharger.

(35611)

Les inégalités sociales face à la mort perdurent, selon l'INSEE.

Nous vivons plus longtemps mais les personnes en emploi peu ou pas qualifié et notamment les ouvriers meurent toujours plus tôt (- 6 ans en moyenne pour les hommes, - 3 ans pour les femmes). Les accidents, l'hygiène de vie, la pénibilité ; le moindre recours aux soins... Comment se fait-il que cela ne change pas : échec radical des instances en charge de l'équité, depuis tant d'années, notamment, il faut le dire, en certains territoires de l'Ouest, et de la Bretagne.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 17. INSEE Première n° 1372, oct. 2011.

(35613)

Une coordination nationale pour défendre les centres de santé.

1400 centres de santé qui contribuent, par leur ouverture dans les zones médicalement défavorisées et par leurs horaires élargis, à répondre en termes d'accès aux soins pour les publics qui sont en risque sur ce point. Or les centres connaissent, normalement, des surcoûts du fait de la pratique du tiers payant (plus 20 % en matériel et salaires administratifs, non pris en compte) et autres problèmes tandis que l'on persiste à croire en haut lieu que seules les maisons libérales de santé feront l'affaire. *A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 18.*

<http://www.lescentresdesante.com>

(35617)

Appels à projets FHF Médico-social.

La FHF Fédération hospitalière de France va créer une association médico-sociale pour répondre aux appels à projets à la place des établissements publics, lesquels sont soumis à un code des marchés publics établis de telle sorte qu'il ne permet pas la réponse dans les délais (60 à 90 jours) prévus par la loi HCST. A suivre.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2010, p. 18.

(35648)

De nombreuses craintes autour des dérives du système de santé.

Non seulement la cour des comptes et son "bouclier sanitaire", mais aussi l'UFC que choisit qui suit un certain nombre de données qui l'amène à signaler la nécessité de "sanctuariser" le périmètre de l'assurance maladie. Il est curieux que ce soit une association de consommateurs, ni un syndicat ni un parti politique, qui pointe, avec autant de précision, l'enjeu finalement principal des évolutions socio-politiques actuelles : la sécurisation des personnes et des familles et tout particulièrement l'accès aux soins ; tandis qu'un public précaire s'accroissant se désarime des soins des mutuelles. D'où aussi le manifeste publié aux éditions Odile Jacob, "Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire".

A.S.H., n° 27242725, 16 septembre 23 septembre 2011, p. 11-12 et p. 22. <http://www.quechoisir.com>

(35667)

Les villes au service du "bien-être" de leurs habitants.

Installer une attention aiguë à la santé dans toutes les politiques locales pour réduire les inégalités sociales de santé et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, tel est l'objectif des municipalités qui adhèrent au réseau Ville-Santé de l'organisation mondiale de la santé. Avec un souci majeur : convaincre de multiples acteurs, parfois très éloignés de l'idée qu'eux aussi sont concernés par la santé dans la ville. Dossier des A.S.H.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 39 à 41.

Social, médico-social

(35616)

Le Syncass-CFDT en appelle à "une tarification responsable".

Un contexte particulier pour les relations entre ARS et directeurs d'établissements publics, quand disent ces derniers : "on part de l'état des recettes" pour fixer le budget d'établissement", en rupture avec les pratiques de naguère qui parlaient de manière terre à terre de l'état des dépenses (lesquelles existent bel et bien). Certains établissements vont voir leur budget diminuer ? La tension s'inscrit. D'où les communiqués du Syncass-CFDT (directeur d'établissements publics).

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2011, p. 19. <http://www.syncass-cfdt.fr>

(35617)

Appels à projets FHF Médico-social.

La FHF Fédération hospitalière de France va créer une association médico-sociale pour répondre aux appels à projets à la place des établissements publics, lesquels sont soumis à un code des marchés publics établis de telle sorte qu'il ne permet pas la réponse dans les délais (60 à 90 jours) prévus par la loi HCST. A suivre.

A.S.H., n° 2727, 7 octobre 2010, p. 18.

(35625)

Les conditions d'encadrement des activités physiques dans les accueils collectifs de mineurs sont modifiées.

Un décret précise les qualifications des encadrants.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 10. Décret n° 2011-1136 du 20/09/11.

(35628)

La cour de cassation avance sur le droit de pause des salariés soumis au régime des heures d'équivalence.

C'est un travail salarié normal, donc ouvrant droit à temps de pause (pas simple à organiser ! 20 mn au bout de 6 heures effectives), même dans le cas du temps de travail comportant des "périodes d'inaction" (cas de la surveillance de nuit, par exemple), et cela alors même qu'un régime d'équivalence existe mais ne concerne que le décompte des heures valant paiement du salaire, soit (ex. CCN 66) trois heures payées pour 9 heures en chambre de veille + 1/2 heure payée pour les heures au-delà de 9 heures sans pouvoir excéder 12 heures d'affilée.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 11-12. Cass. Soc. 29/06/2011 n° 10-14743.

(35630)

Les lieux de vie dans la tourmente gestionnaire.

Récupérer la TVA sur l'activité des lieux de vie (5,5 %). Le titre des ASH est ironique mais ne rend pas justice aux tenants de la gestion car ici ce n'est pas de gestion qu'il s'agit mais de réflexe kafkaïen à la recherche d'une rentrée de taxe supplémentaire (ou, mais mauvais calcul, d'une bonne intention comme il y en a sur le chemin de l'enfer, venant à permettre aux lieux de vie de récupérer la TVA, alors qu'en fait, leur activité dépense moins qu'elle ne produit). A partir de là, donc, c'est du Kafka, d'autant que les services fiscaux départementaux (d'Etat) ont des interprétations diverses, et que les conseils généraux acceptent ou non de majorer le prix de journée en conséquence. On aurait voulu décourager les initiateurs de lieux de vie (pourtant indispensables à toute ASE) qu'on n'aurait pas fait autrement. Espérons que cela se calme...

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 16-17.

(35631)

La FEGAPEI réclame une politique "d'investissement social" pour le handicap.

Le nouveau président de la Fegapei fait ses comptes et constate que, pour la première fois alors qu'il n'y a jamais eu autant d'usagers à servir, les budgets des associations sont en baisse. Il ne tient évidemment pas compte ici -ce n'est pas son rôle- du fait que le redéploiement hospitalier vers le médico-social vient compter dans l'ensemble des dépenses, mais signale que cette fongibilité soit-disant "asymétrique"- va évidemment brimer le champ des projets associatifs. Ou peuvent s'y attendre. La Fegapei va d'ailleurs lancer une étude sur les économies induites par une authentique politique de prévention et d'investissement en début de vie.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 18.

(35636)

ANAP : le médico-social à l'épreuve de la performance.

Créer dans l'objectif d'aider les établissements à accroître leur performance, l'Agence Nationale d'Appui à la Performance bouscule le secteur médico-social. Il est possible qu'elle apporte des outils techniques mais cela s'accompagnera d'une logique gestionnaire "sur le modèle", dit-on "du sanitaire" ; ce qui n'est pas un moindre paradoxe puisque l'ANAP est justement créée ; non pas initialement pour mettre au pas le médico-social associatif finalement peu dispendieux, voire frugal en bien des cas, mais pour suivre de près le redéploiement sanitaire vers le médico-social avec l'hypothèse d'un moindre coût. Reste de nombreuses questions sur une ANAP capable peut-être de ne pas tenir compte du médico-social, de mêler ses objectifs à ceux de l'ANESM, de se privatiser (une idée du député Yves Burr), de séparer les métiers de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance des autres métiers sociaux.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 28 à 31.

(35647)

Tarifs plafonds : les gestionnaires d'ESAT écrivent à la ministre.

Alors que la DGCS prévoit une étude nationale, les représentants des ESAT souhaiteraient qu'on tienne compte du retentissement du handicap sur tous les aspects sociaux et économiques de l'activité, car ils craignent (et demandent donc de surseoir) quelques diminutions de dotations aux prétexte des compensations économiques qu'ils auraient la charge de maximiser encore (d'où leur recours contre l'arrêt du 03/08/2010 qui a fixé les tarifs plafonds).

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 22.

Société

(35626)

La DGCS organise la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques.

Dans chaque région et d'ici fin 2011, chaque délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes met en oeuvre un diagnostic et un plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (pluriannuel) : le PRSEFH.

A.S.H., n° 2726, 30 septembre 2011, p. 10. circulaire n° DGCS/B1/2011/258 du 12/09/2011.

(35682)

Langue et filiation dans un contexte interculturel. Le cas d'adolescents isolés étrangers.

L'adolescent isolé étranger arrive en France après un départ souvent dans de graves situations d'insécurité : il vit des ruptures multiples, il doit changer de langue et délaisser la langue maternelle, il est pris dans des conflits sociaux et psychique d'affiliation. Cet article extrait d'un dossier 'Les jeunes et la migration' analyse ces différents enjeux.

MECHIFOR-MARHADOUR Emmanuelle. *Le Journal des Psychologues*, n° 290, septembre 2011, p. 14 à 48.

Statistiques, observation

(35573)

L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent.

En un quart de siècle, les hommes de 35 ans ont gagné 5 années d'espérance de vie et les femmes

4,5 années. Toutes les catégories sociales ont profité de ce progrès, même si les écarts entre les cadres et les ouvriers se sont maintenus. Les hommes cadres vivent en moyenne 6,3 ans de plus que les hommes ouvriers, dans les conditions de mortalité de 2000-2008. Chez les femmes, les inégalités sociales sont moins marquées, seuls 3,0 ans séparent les cadres et les ouvrières. Quelle que soit leur catégorie sociale, les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

INSEE Première, n° 1372, octobre 2011, INSEE, 4 p. A télécharger.

(35585)

STATISS 2010 Bretagne.

Tableaux de bord d'indicateurs de la santé et du social en Bretagne.

septembre 2011, ARS Bretagne, 39 p. <http://www.sante-sports.gouv.fr>

Travail, emploi, formation

(35592)

La DGEFP procède à la répartition des 20 000 CAE supplémentaires.

20 000 CAE (dont 4 000 destinés aux décharges administratives des directeurs d'école) et un certain nombre pour augmenter l'accompagnement des élèves handicapés ; avec de toute façon au total 70 % des CAE hors chantiers d'insertion, pour un ensemble de 41 000 CAE à compter de janvier 2012 (dont 28 000 auprès des élèves handicapés, ce qui montre l'augmentation du taux d'effort...). A suivre.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 12. Instruction DGEFP n° 2011-21 du 05/08/2011.

(35596)

Lancement de l'Institut Bertrand Schwartz : les missions locales se dotent d'un centre de ressources.

Il s'agit de valoriser, analyser, renforcer les pratiques innovantes qui existent parmi des centaines de missions locales, en lien avec les milieux de formation et d'emploi, les collectivités, etc.

A.S.H., n° 2728, 14 octobre 2011, p. 18.

(35627)

RSA : environ 15 départements vont expérimenter les contrats aidés de 7h/semaine.

Contrats proposés par les départements ; 10 000 contrats aidés ajoutés aux 90 000 CA. Il s'agira d'un contrat unique d'insertion de 6 mois renouvelable une fois et rémunéré à 95 % par l'aide d'Etat, sur la base du SMIC, soit un ajout de 130 €/mois pour le revenu de l'allocataire. Tout cela suscite le scepticisme des partenaires concernés ; mais à suivre...

A.S.H., n° 2725, 23 septembre, p. 23

n° 2726, 30 septembre, p. 10-11.

(35652)

Le nouveau régime d'assurance chômage.

Nouvelle convention d'assurance chômage, principes d'indemnisation, taux de contribution, conditions d'accès aux droits, bénéficiaires (éligibilité) etc. Dossier des A.S.H.

A.S.H., n° 2726, 23 septembre 2011, p. 45 à 54.

(35665)

IAE : les réseaux inquiets d'une expérimentation sur "la performance de l'emploi".

Pas vraiment entendus, pensent-ils, les réseaux d'acteurs de l'insertion par l'activité économique. Le taux de placement ne peut-être le seul indicateur de performance. En mai, le ministère prévenait de sa volonté mais aussi de la recherche de critères non susceptibles d'ambivalence (par exemple ceux qui favorisaient le suivi de personnes décidément plus proches de l'emploi, mieux réinsérables, plus flatteuses pour les statistiques, donc pour la "performance"). Avec l'expérimentation prévue par l'instruction DGEFP du 25/07/11, il faut effectivement veiller à la qualité vraiment innovante des projets visant à améliorer le taux de sortie vers l'emploi. Et pendant ce temps il reste nécessaire de faire advenir l'aide au poste. A suivre.

A.S.H., n° 2723, 9 septembre 2011, p. 15 et p. 31. Instruction DGEFP du 25/07/11.

Violence

(35645)

Le ministère de l'immigration fait le point sur le droit de séjour des étrangers, victimes de violences conjugales.

Le pouvoir des préfets est entier, il leur revient d'apprécier la situation, mais s'il apparaît qu'un conjoint (a priori surtout une femme) ne doit son statut légal de résident étranger sur le sol français qu'à la vie maritale alors qu'il -elle- subit des violences conjugales, le Préfet peut (doit) lui reconnaître un droit au séjour. Il y a donc lieu d'essayer de comprendre comment s'y prennent les services des préfectures pour statuer sans erreur, et hors judiciaire ou alors en cas d'ordonnance de protection ?

A.S.H., n° 2725, 23 septembre 2011, p. 14-15. Instruction du 09/09/2011. NOR : IOCL 1124524 C.

Prochain Vrac Info le 18 novembre 2011

La base documentaire du CREAI est en accès libre sur notre site www.creai-bretagne.org